



Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2013



Sommaire

AVERTISSEMENT	3
SYNTHÈSE	5
I - ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DES DCOM EN 2013	7
1- La structure du système bancaire des DCOM	7
2- Les principales caractéristiques du système bancaire des DCOM	9
3- L'équipement bancaire et la bancarisation	10
II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE QUI MARQUE LE PAS DANS LES DFA ET EST PLUS DUREMENT TOUCHÉE DANS L'Océan Indien	13
1- L'activité des banques demeure impactée en 2013 par un contexte économique tendu	13
2- Des crédits à la clientèle en recul dans les DFA et dans l'océan Indien	14
3- La qualité des portefeuilles de prêts se dégrade dans les DFA mais reste meilleure que dans l'océan Indien	17
4- La solvabilité s'améliore dans les DFA et dans l'océan Indien	18
III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EN DEMI-TEINTE	19
1- Le PNB progresse dans les DFA alors qu'il se contracte pour la deuxième année consécutive dans l'océan Indien.....	19
2- Des conditions d'exploitation maîtrisées dans les DFA et qui se détériorent dans l'océan Indien	22
3- Recul du coût du risque, particulièrement marqué dans l'océan Indien	24
4- Dégradation de la rentabilité dans les DFA mais amélioration dans l'océan Indien ...	25
ANNEXES	27
ANNEXE 1 : Méthodologies et échantillons	28
ANNEXE 2 : Bilans et comptes de résultat agrégés par zone géographique	32
ANNEXE 3 : Principaux faits monétaires et financiers en 2013	36
ANNEXE 4 : Répartition des établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer	40
GLOSSAIRE	42



AVERTISSEMENT

Parmi ses missions de banque centrale, l'IEDOM exerce un rôle de relais des autorités bancaires nationales et européennes et d'observatoire économique et financier. A ce titre, l'IEDOM collecte les états réglementaires auprès des établissements de crédit, permettant ainsi de suivre l'évolution du système bancaire, son activité et ses performances.

Le périmètre de cette étude concerne les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro, qui constituent la zone d'intervention de l'IEDOM :

- les cinq départements d'outre-mer (DOM) de Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte ;
- les trois collectivités d'outre-mer (COM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ces huit géographies sont identifiées dans la présente étude par l'acronyme **DCOM** (départements et collectivités d'outre-mer) que l'on peut également répartir en deux ensembles :

- la **zone DFA** (départements français d'Amérique) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;
- la **zone océan Indien** : La Réunion et Mayotte.

L'analyse présentée ci-après étudie distinctement l'activité et les performances des banques des géographies des DFA de celles de l'océan Indien. En effet, la structure des places et leur environnement économique respectif différents permettent de constater des évolutions parfois divergentes qu'il convient d'analyser distinctement.

Par ailleurs, pour mener ses analyses et son suivi du système bancaire, l'IEDOM distingue les **établissements de crédit installés localement** (établissement possédant une représentation locale significative, à savoir au moins un agent permanent localement) des autres établissements **non installés localement**. Le périmètre de l'étude est circonscrit à un échantillon représentatif d'établissements de crédit installés localement, détaillé en annexe 1.



SYNTHÈSE

En 2013, la structure du système bancaire est relativement uniforme dans les DCOM et connaît des évolutions similaires dans les DFA et l'océan Indien. Le nombre d'acteurs bancaires reste stable, dominé par les cinq principaux groupes bancaires nationaux. Les effectifs des établissements de crédit locaux augmentent dans l'ensemble des géographies, à l'exception de la Guadeloupe et de Saint-Pierre-et-Miquelon où ils restent stables.

Le niveau d'équipement bancaire s'améliore, en revanche, le maillage du territoire (nombre d'habitants par guichet et par distributeur automatique) reste inégal selon les géographies. Le niveau de bancarisation progresse également, en revanche on constate une réduction du nombre de cartes bancaires en circulation.

L'activité des banques continue d'être impactée en 2013 par l'environnement économique dégradé. Les banques de l'océan Indien semblent être plus largement touchées par ce phénomène, même si leurs performances demeurent satisfaisantes. Le total de bilan des banques de l'océan Indien est, pour la première fois après plusieurs années de croissance, en diminution de 1,2 % alors qu'il progresse de 1,4 % dans les DFA. Cette situation résulte de la réduction plus marquée de la taille du portefeuille de prêts des banques de La Réunion et de Mayotte comparativement à celui des banques des DFA (respectivement -2,1 % et -1,0 %), avec notamment un recul des crédits d'investissement aux entreprises (-3,0 %). *A contrario*, la collecte des dépôts reste dynamique tant dans les DFA que dans l'océan Indien, permettant au besoin de refinancement de se réduire sur l'ensemble des géographies (-32,2 % dans les DFA, -17,8 % dans l'océan Indien).

Dans ce contexte d'activité ralentie et de forte concurrence, la qualité des portefeuilles reste plus dégradée qu'en métropole. Le taux de créances douteuses des banques de l'océan Indien (9,0 %), en hausse sensible depuis plusieurs années, dépasse depuis 2011 celui des banques des DFA. Toutefois, la solidité financière des banques de l'océan Indien demeure bonne avec un niveau de fonds propres (12,4 % du total de bilan) plus confortable que celui des banques des DFA (10,1 %) et en croissance constante sur la période 2010-2013.

L'activité des banques des DFA est orientée favorablement avec un PNB en hausse de 1,1 % et une marge globale d'intermédiation préservée (3,5 %). La stabilité du coefficient net d'exploitation et la bonne maîtrise du coût du risque permettent aux banques de cette zone de dégager un résultat courant en hausse de 7,4 %. Le recul de 5,1 % du résultat net s'explique uniquement par une politique de provisionnement des risques généraux différente en 2013. Il en résulte une marge nette en diminution à 8,6 %.

A contrario, les banques de l'océan Indien enregistrent, pour la deuxième année consécutive, un recul de leur PNB (-3,0 %), résultant de la contraction de leur activité de distribution de crédit. Néanmoins, en dépit de la baisse du PNB et de la dégradation du coefficient net d'exploitation, la réduction du coût du risque permet aux banques de la zone de dégager un résultat net en hausse de 13,9 %. Ainsi au final, la marge nette des banques de l'océan Indien augmente sensiblement. A 22,3 %, elle devient supérieure à celle des banques de l'échantillon métropolitain (16,5 %).



Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2013

Chiffres clés 2013

	DFA			Océan Indien			Métropole
	2012	2013	Variation 2013/2012	2012	2013	Variation 2013/2012	2013
Effectifs	3 774	3 840	1,7%	2 545	2 573	1,1%	367 000
Nombre de guichets bancaires	396	400	1,0%	263	271	3,0%	28 031
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 754	2 738	-0,6%	4 446	4 407	-0,9%	2 281
Nombre de guichets automatiques	984	1 009	2,5%	643	660	2,6%	58 624
Nombre d'habitants par guichet automatique	7 472	7 393	-1,1%	1 629	1 605	-1,5%	1 090
Nombre de comptes ordinaires	1 050 753	1 066 231	1,5%	754 807	790 382	4,7%	79 509 708
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,01	1,02	1,1%	0,72	0,75	3,5%	1,24
Nombre de cartes bancaires	1 510 905	1 500 154	-0,7%	817 452	807 974	-1,2%	61 700 000
Nombre de cartes bancaires par habitant	1,39	1,37	-1,1%	0,78	0,76	-2,3%	0,97
En millions d'euros (Echantillon d'étude)							(1)
Total bilan	9 767	9 900	1,4%	10 768	10 635	-1,2%	124 978
Opérations avec la clientèle	7 410	7 333	-1,0%	8 135	7 962	-2,1%	104 790
dont crédits de trésorerie	1 039	970	-6,7%	1 259	1 154	-8,3%	NC
dont crédits à l'équipement	2 284	2 327	1,9%	2 536	2 430	-4,2%	NC
dont crédits à l'habitat	3 335	3 390	1,6%	3 685	3 729	1,2%	NC
Taux de créances douteuses	8,0%	8,1%		9,2%	9,0%		5,0%
Taux de provisionnement	64,2%	62,7%		61,2%	62,9%		53,7%
Opérations avec la clientèle	5 518	5 756	4,3%	4 824	5 097	5,7%	89 755
dont dépôts à vue	3 256	3 367	3,4%	2 807	2 964	5,6%	32 830
dont dépôts à terme	993	1 057	6,4%	631	669	6,1%	18 840
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 193	1 256	5,2%	934	1 006	7,6%	30 683
Produit net bancaire	471	476	1,1%	394	382	-3,0%	3 659
Frais de structure	337	339	0,7%	229	230	0,2%	2 391
Résultat brut d'exploitation	119	122	2,2%	152	141	-7,0%	1 177
Coût du risque	40	36	-10,9%	38	17	-55,6%	383
Résultat d'exploitation	79	86	8,9%	114	124	9,3%	877
Résultat courant avant impôt	79	84	7,4%	110	122	11,0%	921
Résultat net	43	41	-5,1%	75	85	13,9%	605
Coût moyen des ressources de la clientèle	0,9%	0,8%		0,8%	0,8%		1,3%
Rendement moyen des crédits à la clientèle	6,1%	5,9%		5,1%	4,8%		4,2%
Marges moyennes sur les opérations avec la clientèle	4,9%	4,9%		3,5%	3,4%		2,9%
Marge globale d'intermédiation	3,5%	3,5%		2,3%	2,2%		2,3%
Coefficient net d'exploitation	74,8%	74,5%		61,5%	63,1%		67,8%
PNB/total bilan	4,8%	4,8%		3,7%	3,6%		2,9%
Taux de marge nette (RN/PNB)	9,2%	8,6%		19,0%	22,3%		16,5%
ROA (Résultat net/total bilan)	0,4%	0,4%		0,7%	0,8%		0,5%

(1) Correspond à un échantillon de banques métropolitaines de taille équivalente.



I - ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DES DCOM EN 2013

1- La structure du système bancaire des DCOM

Si le système bancaire des DCOM conserve des caractéristiques qui lui sont propres (taille réduite du marché, poids des coûts de structure et niveau élevé de sinistralité), les places bancaires ultra-marines convergent progressivement vers le système bancaire métropolitain du fait d'évolutions récentes. En effet, la quasi-totalité des établissements exclusivement locaux a disparu du fait de rapprochements avec de grands groupes bancaires hexagonaux, dans la tendance des mouvements de concentration observés au niveau national. Ces changements structurels devraient se poursuivre dans le sens de la recherche d'une meilleure efficacité qui devrait permettre une amélioration de la rentabilité des activités à travers deux grands volets : la mutualisation des dépenses les plus lourdes comme l'informatique et l'optimisation des organisations.

A l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (telles que définies par l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier) sont présentes dans les cinq DOM et les trois COM de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe).

Le système bancaire dans les DCOM

	2010	2011	2012	2013
Etablissements de crédit installés localement	41	41	41	40
Banques	21	21	21	21
Sociétés financières	17	17	17	16
Autres	3	3	3	3
Nombre de guichets bancaires*	647	659	659	671
Nombre de guichets automatiques*	1 440	1 511	1 627	1 669
Nombre de comptes bancaires*	4 865 106	4 942 030	5 029 734	5 111 324
Nombre de cartes bancaires en circulation*	2 156 107	2 208 388	2 328 357	2 308 128

* Données révisées par rapport aux publications antérieures.

Le paysage bancaire des DCOM est dominé par les cinq principaux réseaux bancaires nationaux, qui regroupent à eux seuls 28 des 41 enseignes commerciales, comme suit (par ordre alphabétique) :

- **BNP Paribas** : les quatre banques BNP Paribas Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion ; les quatre sociétés financières Crédit Moderne Antilles Guyane (CMAG), Océan Indien (CMOI) (enseigne Cetelem), CAFINEO et BNP Paribas Factor à La Réunion ;
- **Banque populaire Caisse d'épargne (BPCE)** : les mutualistes BRED-BP, Crédit maritime mutuel d'Outre-mer (CRCMMOM), Banque coopérative des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (CASDEN), Caisse d'épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) et Caisse d'épargne Ile de France (CEIDF) ; les sociétés financières BRED Cofilease, Sofiag, Sofider-OI, Natixis Factor et Océor Lease Réunion ; les trois banques rattachées à la holding BPCE IOM : la Banque des Antilles Françaises (BDAF), la Banque de la Réunion (BR), la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM) ;
- **Crédit agricole** : les trois mutualistes Caisses régionales de Crédit agricole Réunion, Guadeloupe et Martinique ; la Banque française commerciale Antilles Guyane (BFC-AG), filiale de LCL ;
- **Crédit mutuel** : la Fédération du crédit mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) ;
- **Société générale** : les deux banques Société générale de banque aux Antilles (SGBA) et la Banque française commerciale océan Indien¹ (BFC-OI) ; les sociétés financières Compagnie générale d'affacturage (CGA) et Compagnie financière de Bourbon (CFB), filiale de Franfinance.

Aux côtés de ces cinq grands groupes bancaires nationaux, huit autres enseignes se répartissent entre *groupes étrangers* (la banque belgo-franco-luxembourgeoise DEXIA, les sociétés financières du groupe américain GE Money - Sogufi, Somafi, Sorefi et Réunibail), *établissements régionaux* (Sagefi de RR Investissement ; la Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM)), les *réseaux sous contrôle public* (la Banque Postale ; BPI Financement, l'Agence Française de Développement (AFD)) et les *établissements non soumis à la loi bancaire* (Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)).

¹ Le capital de la BFC-OI est partagé à égalité entre la banque mauricienne Mauritius Commercial Bank et le groupe Société générale.



Outre cette quarantaine d'établissements de crédit installés localement, l'IEDOM collecte des informations sur l'activité d'établissements financiers non installés localement mais intervenant sur ces géographies. Au total, fin 2013, ce sont environ 150 établissements qui interviennent de façon reconnue significative pour les géographies concernées (encours supérieur à 1 million d'euros) directement depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales, sans disposer de guichets localement. De la même façon, la plupart des établissements de crédit à la consommation français interviennent directement depuis la métropole dans le financement des ménages, sans que le volume de leurs interventions puisse être apprécié.

La structure du système bancaire français

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le Code monétaire et financier dispose que l'exercice à titre habituel des opérations de banques est réservé aux personnes morales ayant été agréées comme établissement de crédit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il existe deux types d'agréments, l'agrément de plein exercice et l'agrément délimité, ainsi que différents statuts juridiques.

Jusqu'à fin 2013, le Code monétaire et financier distinguait **cinq catégories d'établissements de crédit** qui se différencient par leur statut juridique et le type de leur agrément.

• L'agrément de plein exercice concerne :

- *les banques dites de droit commun* qui peuvent effectuer toutes les opérations de banque. Ce sont les grandes banques à vocation générale, telles la BNP Paribas ou la Société Générale, les banques de financement spécialisé (distribution de certains types de crédits, comme les prêts immobiliers), les banques de marché (opérations de placement sur le marché des capitaux), etc. ;
- *les banques mutualistes ou coopératives* qui peuvent effectuer toutes les opérations de banque dans le respect des limitations qui résultent des textes législatifs et réglementaires qui les régissent. Elles sont regroupées en quatre grands réseaux : le réseau des Banques populaires, le réseau du Crédit agricole mutuel, le réseau du Crédit mutuel et le réseau des Caisses d'épargne ;
- *les Caisses de crédit municipal*, établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale.

• L'agrément délimité, qui n'autorise à effectuer que certaines catégories d'opérations, concerne :

- *les sociétés financières* (qui ne peuvent conserver pour le compte de la clientèle des fonds disponibles à vue ou à moins de deux ans de terme) ;
- *les institutions financières spécialisées*, établissements auxquels l'Etat a confié une mission permanente d'intérêt public.

En termes d'organisation de la profession, le Code monétaire et financier impose à tout établissement de crédit d'adhérer à un organisme professionnel ou à un organe central affilié à l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI).

Au-delà de ces aspects réglementaires, le système bancaire français connaît depuis une quinzaine d'années de profondes mutations. Le marché unique européen a favorisé de grands mouvements de concentration conduits pour faire face à l'augmentation de la concurrence. Le nombre d'établissements de crédit en France (toutes catégories confondues) est ainsi passé de plus de 2 100 en 1987 à 821 en 2006 et 572 fin 2012.

Au niveau des banques mutualistes, ce mouvement de concentration et de rationalisation s'est doublé d'une orientation commerciale vers tous les types de clientèle, certains de ces réseaux ayant même acquis des établissements non mutualistes. Les institutions financières spécialisées, face à la volonté de l'Etat de se désengager en matière de crédits bonifiés, ont dû évoluer et réorienter leurs activités vers des opérations banalisées.

Le cadre réglementaire a profondément évolué avec l'**ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013** qui a créé à compter du 1^{er} janvier 2014 le statut de société de financement pour les entités spécialisées dans certaines activités de crédit (qui ne reçoivent pas de fonds remboursables du public, y compris sous forme d'émission de titres de créance). La création de ce statut a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, de la réforme européenne CRR /CRD IV*, qui retient une définition de la notion d'établissement de crédit plus étroite que la définition du Code monétaire et financier en vigueur jusqu'alors. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, les sociétés financières ainsi que les institutions financières spécialisées existantes deviennent automatiquement des établissements de crédit spécialisés, soumis à l'ensemble des dispositions de la réforme. Elles peuvent toutefois, si elles n'envisagent pas de collecter des fonds remboursables du public, opter pour le nouveau statut de société de financement et bénéficier ainsi d'un régime prudentiel mieux adapté à la nature de leurs activités.

* Le règlement CRR et la directive CRD IV ont été adoptés le 16 avril 2013 : le CRR introduit le premier ensemble unique de règles prudentielles pour les banques dans l'UE afin que les normes internationales de Bâle III (adéquation des fonds propres bancaires) soient pleinement respectées dans tous les pays de l'Union. La CRD IV octroie une certaine souplesse aux États membres, en leur laissant, par exemple, le droit d'exiger auprès de leurs banques nationales de mettre davantage de capitaux en réserve. Ce renforcement du dispositif des fonds propres des établissements bancaires européens est devenu au 1^{er} janvier 2014.



2- Les principales caractéristiques du système bancaire des DCOM

2-1 Les effectifs

Effectifs des établissements de crédits locaux*

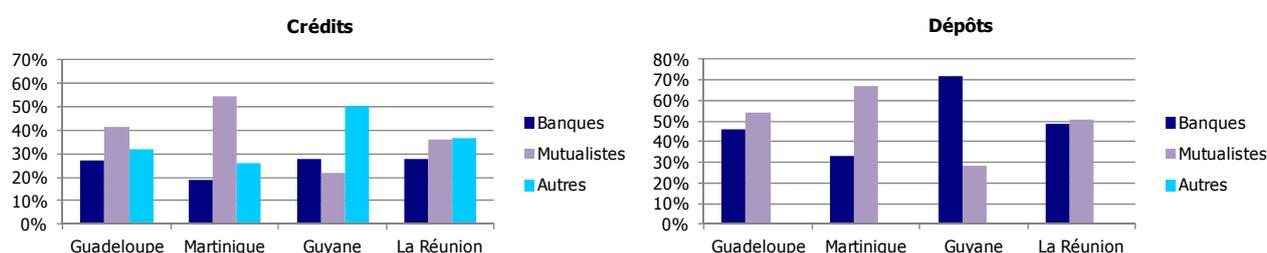
	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Guadeloupe	1 922	1 891	1 901	1 876	-1,3%
Guyane	381	368	386	392	1,6%
Martinique	1 446	1 450	1 423	1 508	6,0%
La Réunion	2 355	2 417	2 414	2 440	1,1%
Saint-Pierre-et-Miquelon	64	66	64	64	0,0%
Mayotte	125	129	131	133	1,5%
Total	6 293	6 321	6 319	6 413	1,5%

* Données révisées par rapport aux publications antérieures.

2-2 Poids des principaux établissements locaux

A fin 2013, 93,1 % de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DCOM sont distribués par les établissements de crédit installés localement. Les réseaux mutualistes occupent une place prépondérante, aux Antilles comme à La Réunion. Cela est particulièrement vrai à la Martinique, en raison de l'importance de l'activité du Crédit mutuel. La Guyane fait exception à la domination des réseaux mutualistes, notamment en raison de l'absence d'une caisse de Crédit agricole dédiée¹ et de l'importance du réseau de la Banque Postale.

Répartition des parts de marché par géographie en 2013



Parts de marché par type de réseau au 31 décembre 2013*

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Crédits				
Banques	27%	19%	28%	28%
Mutualistes	41%	55%	22%	36%
Autres	32%	26%	50%	36%
Dépôts				
Banques	46%	33%	72%	49%
Mutualistes	54%	67%	29%	51%
Autres	0%	0%	0%	0%

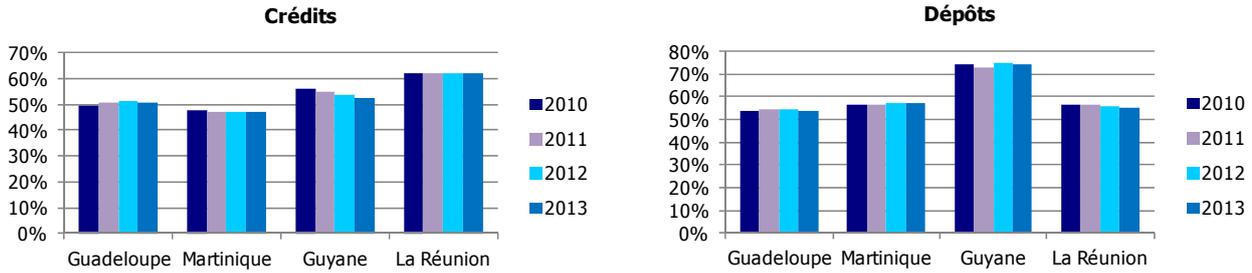
*Les données ne sont pas directement comparables avec celles des précédentes publications, le périmètre ayant évolué afin de prendre en compte l'hexaactivité des établissements locaux.

Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. Le niveau de concentration des activités par les trois premiers établissements et son évolution informent sur l'état de la concurrence et sur la dynamique des marchés.

¹ C'est la Caisse régionale de Crédit agricole de la Martinique qui intervient sur la Guyane, au travers de deux agences.



Répartition du poids des trois principaux EC locaux en part de marché



Evolution du poids des trois principaux EC locaux en parts de marché (1)

	2010	2011	2012	2013	écart 13/12
Crédits					
Guadeloupe	49,3%	50,6%	51,5%	50,8%	-0,7
Martinique	47,9%	47,3%	47,1%	47,3%	0,2
Guyane	56,3%	54,8%	53,5%	52,4%	-1,1
La Réunion	61,9%	61,9%	62,1%	62,0%	-0,1
Dépôts					
Guadeloupe	54,1%	54,7%	54,6%	53,8%	-0,8
Martinique	56,4%	56,4%	57,4%	57,0%	-0,4
Guyane	74,3%	72,8%	75,2%	74,3%	-0,9
La Réunion	56,8%	56,8%	56,0%	55,5%	-0,5

(1) Ces parts de marché s'entendent hors valeurs mobilières et produits d'assurance-vie.

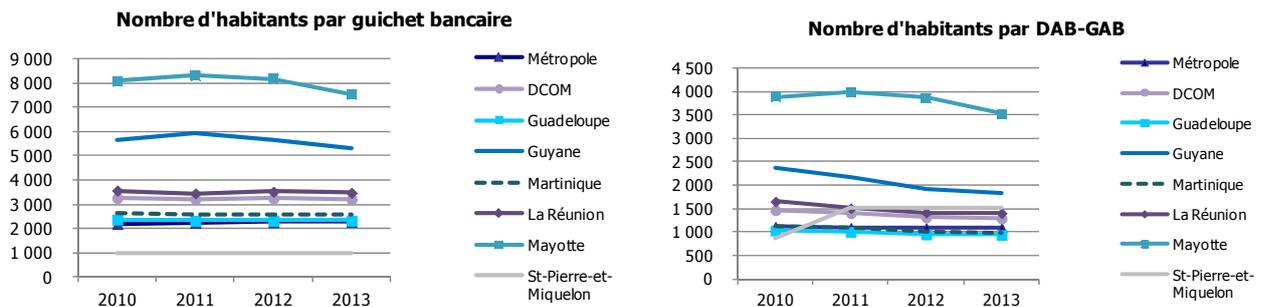
3- L'équipement bancaire et la bancarisation

3-1 La densification des équipements bancaires dans les DCOM reste limitée en 2013

Nombre d'agences et guichets / distributeurs automatiques

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Guichets bancaires	647	659	659	671	1,8%
Guichets / distributeurs automatiques	1 440	1 511	1 627	1 669	2,6%

* Données révisées par rapport aux publications antérieures.




Nombre d'habitants par guichet bancaire

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Métropole	2 192	2 247	2 267	2 281	0,6%
DCOM	3 264	3 221	3 244	3 211	-1,0%
Guadeloupe	2 379	2 328	2 329	2 332	0,1%
Saint-Martin	2 738	2 592	2 641	2 692	1,9%
Saint-Barthélemy	993	1 019	993	1 004	1,1%
Guyane	5 621	5 939	5 667	5 321	-6,1%
Martinique	2 625	2 598	2 596	2 577	-0,8%
La Réunion	3 569	3 452	3 522	3 475	-1,3%
Mayotte	8 087	8 296	8 179	7 531	-7,9%
St-Pierre-et-Miquelon	1 014	1 014	1 014	1 014	0,0%

Nombre d'habitants par DAB-GAB

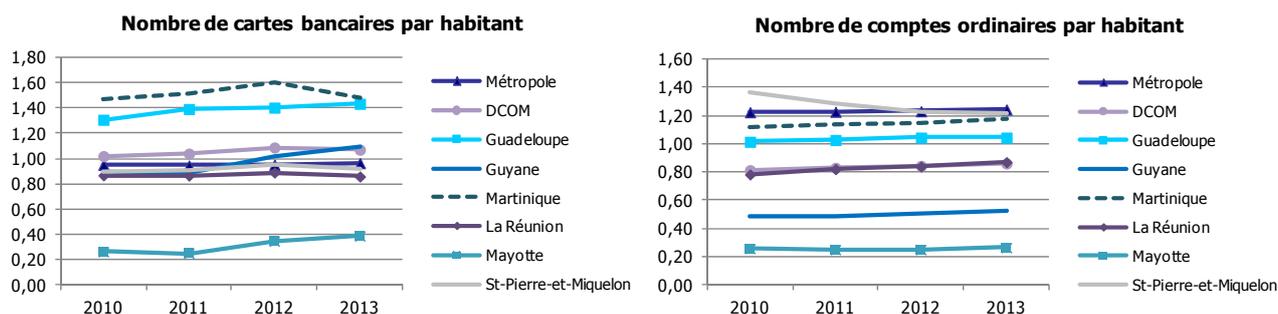
	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Métropole	1 116	1 090	1 088	1 090	0,3%
DCOM	1 467	1 405	1 314	1 291	-1,8%
Guadeloupe	1 034	1 008	951	939	-1,3%
Saint-Martin	1 271	1 251	1 275	1 299	1,9%
Saint-Barthélemy	894	917	813	821	1,1%
Guyane	2 376	2 179	1 904	1 839	-3,4%
Martinique	1 120	1 099	1 009	974	-3,5%
La Réunion	1 653	1 512	1 420	1 406	-0,9%
Mayotte	3 888	3 989	3 866	3 522	-8,9%
St-Pierre-et-Miquelon	869	1 520	1 520	1 520	0,0%

3-2 L'évolution de la bancarisation est favorable en 2013

Nombre de comptes bancaires à la clientèle et nombre de cartes bancaires

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Nombre de comptes bancaires à la clientèle	4 816 948	4 865 106	4 942 030	5 029 734	5 111 324	1,6%
<i>dont comptes ordinaires</i>	<i>1 673 009</i>	<i>1 719 759</i>	<i>1 763 883</i>	<i>1 805 560</i>	<i>1 856 613</i>	<i>2,8%</i>
Nombre de cartes bancaires à la clientèle	2 068 140	2 156 107	2 208 388	2 328 357	2 308 128	-0,9%

Le niveau de bancarisation des DCOM est en moyenne de 0,86 compte ordinaire par habitant en 2013, ce qui est bien inférieur au niveau constaté en métropole (1,24 compte bancaire par habitant en 2013).

Évolution du nombre de cartes bancaires et du nombre de comptes à vue par habitant dans les DCOM et en métropole




Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2013

Nombre de cartes bancaires par habitant

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Métropole	0,95	0,95	0,95	0,97	1,3%
DCOM	1,02	1,04	1,09	1,07	-1,6%
Guadeloupe	1,31	1,39	1,40	1,44	2,2%
Guyane	0,90	0,89	1,01	1,09	7,7%
Martinique	1,47	1,51	1,60	1,48	-7,7%
La Réunion	0,87	0,87	0,89	0,86	-3,5%
Mayotte	0,26	0,25	0,35	0,39	12,1%
St-Pierre-et-Miquelon	0,89	0,91	0,96	0,93	-3,6%

Nombre de comptes ordinaires par habitant

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Métropole	1,22	1,23	1,23	1,24	1,0%
DCOM	0,81	0,83	0,84	0,86	2,0%
Guadeloupe	1,02	1,03	1,05	1,04	-0,1%
Guyane	0,49	0,49	0,51	0,52	2,3%
Martinique	1,11	1,13	1,15	1,18	2,6%
La Réunion	0,78	0,82	0,84	0,87	3,7%
Mayotte	0,26	0,25	0,25	0,27	5,3%
St-Pierre-et-Miquelon	1,36	1,29	1,24	1,23	-0,5%



II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE QUI MARQUE LE PAS DANS LES DFA ET EST PLUS DUREMENT TOUCHÉE DANS L'Océan Indien

En liminaire, il convient de rappeler que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont la représentativité est détaillée en annexe 1. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements locaux des DCOM.

1- L'activité des banques demeure impactée en 2013 par un contexte économique tendu

Si le bilan agrégé de l'ensemble des établissements de crédit de l'échantillon de la zone DCOM est stable en 2013 avec un montant de 20,5 milliards d'euros équivalent à celui de 2012, on constate que les conjonctures économiques locales impactent l'activité des banques. Ainsi, l'activité bancaire dans les DFA progresse de 1,4 % en 2013 alors qu'elle est en recul de 1,2 % dans l'Océan Indien sur la même période.

Dans les DFA, l'activité des banques évolue à un rythme constant depuis 2012 après avoir connu un rebond en 2011. Ainsi, le total du bilan agrégé des 9 banques concernées progresse de 1,4 % en 2013, soit un rythme identique à celui de 2012 (contre 6,9 % en 2011) et atteint près de 9,9 milliards d'euros. La distribution du crédit, qui représente 74,1 % du total de l'actif du bilan agrégé en 2013, est en retrait de 1,0 % par rapport à 2012. La croissance de l'encours des dépôts ralentit en 2013 (+4,3 % contre +4,8 % en 2012) mais demeure bien orientée.

Bilan agrégé dans les DFA

en millions d'euros

		2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
ACTIF	Opérations de trésorerie	1 624	1 859	1 664	1 957	17,6%
	Opérations avec la clientèle	6 823	7 159	7 410	7 333	-1,0%
	Opérations diverses	437	483	569	486	-14,5%
	Valeurs immobilisées	120	126	124	125	0,6%
	Total de bilan	9 004	9 628	9 767	9 900	1,4%
PASSIF	Opérations de trésorerie	2 870	3 207	3 019	2 875	-4,8%
	Opérations avec la clientèle	5 055	5 266	5 518	5 756	4,3%
	Opérations diverses	257	283	329	273	-16,9%
	Capitaux propres	821	872	902	997	10,5%

Le déficit du solde des opérations avec la clientèle diminue de 16,7 % en 2013 et passe de -1,9 milliard d'euros en 2012 à -1,6 milliard d'euros. Après prise en compte des soldes des autres types d'opérations, le besoin de trésorerie global des banques s'élève à 918 millions d'euros au 31 décembre 2013, en nette diminution par rapport à 2012 (-32,2 %). Les établissements de la zone ont eu un recours moindre au refinancement de leur maison mère en 2013.

Solde par type d'opérations dans les DFA

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations avec la clientèle	-1 768	-1 893	-1 892	-1 577	-16,7%
Opérations sur titres	-196	-191	-188	-225	19,9%
Opérations diverses	16	-10	-52	12	-123,7%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	701	746	778	872	12,1%
Besoin de trésorerie	-1 247	-1 347	-1 355	-918	-32,2%



Dans l'océan Indien, le niveau d'activité des banques recule. Le total du bilan agrégé des quatre banques de l'échantillon se replie de 1,2 % en 2013 pour atteindre 10,6 milliards d'euros. Les encours de crédits enregistrent également une baisse (-2,1 %). La croissance de l'encours des dépôts reste dynamique en 2013 (+5,7 % après +8,3 % en 2012 et +6,5 % en 2011).

Bilan agrégé dans l'océan Indien

en millions d'euros

		2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
ACTIF	Opérations de trésorerie	1 607	1 736	1 780	1 747	-1,8%
	Opérations avec la clientèle	8 144	8 113	8 135	7 962	-2,1%
	Opérations diverses	680	740	771	851	10,3%
	Valeurs immobilisées	87	85	81	75	-7,6%
	Total de bilan	10 518	10 674	10 768	10 635	-1,2%
PASSIF	Opérations de trésorerie	5 040	4 791	4 478	3 964	-11,5%
	Opérations avec la clientèle	4 183	4 454	4 824	5 097	5,7%
	Opérations diverses	199	251	242	260	7,5%
	Capitaux propres	1 096	1 178	1 224	1 314	7,3%

En raison de la croissance rapide des dépôts alors que les crédits diminuent, le déficit du solde des opérations avec la clientèle diminue de 13,5 %, à -2,9 milliards d'euros. Après intégration des soldes des autres types d'opérations, le besoin global de financement s'élève à 2,2 milliards d'euros contre 2,7 milliards en 2012, soit une contraction de 17,8 %. Le refinancement est toujours assuré essentiellement par les maisons mères.

Solde par type d'opérations dans l'océan Indien

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations avec la clientèle	-3 961	-3 659	-3 311	-2 864	-13,5%
Opérations sur titres	-531	-525	-553	-597	7,9%
Opérations diverses	50	36	23	6	-74,6%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	1 010	1 093	1 143	1 239	8,3%
Besoin de trésorerie	-3 432	-3 055	-2 697	-2 217	-17,8%

2- Des crédits à la clientèle en recul dans les DFA et dans l'océan Indien

2-1 Bien que moins dynamique, la croissance des crédits à l'habitat aux ménages demeure le moteur de l'activité de crédit

Dans les DFA, l'année 2013 se caractérise par une contraction de l'encours des crédits (-1,0 %), après plusieurs années d'essoufflement de la croissance (+3,5 % en 2012, +5,1 % en 2011 et +7,8 % en 2010). Cette baisse des encours s'inscrit dans un contexte de décélération du PIB (en volume) à la Guadeloupe (+0,7 % en 2013 après +0,8 % en 2012), en Guyane (+2,9 % contre +3,3 % en 2012) et à la Martinique (-0,5 % en 2013 contre +0,0 % en 2012)¹.

¹ Source : Insee - CEROM - Comptes rapides.



Répartition des crédits par agents économiques dans les DFA

en millions d'euros

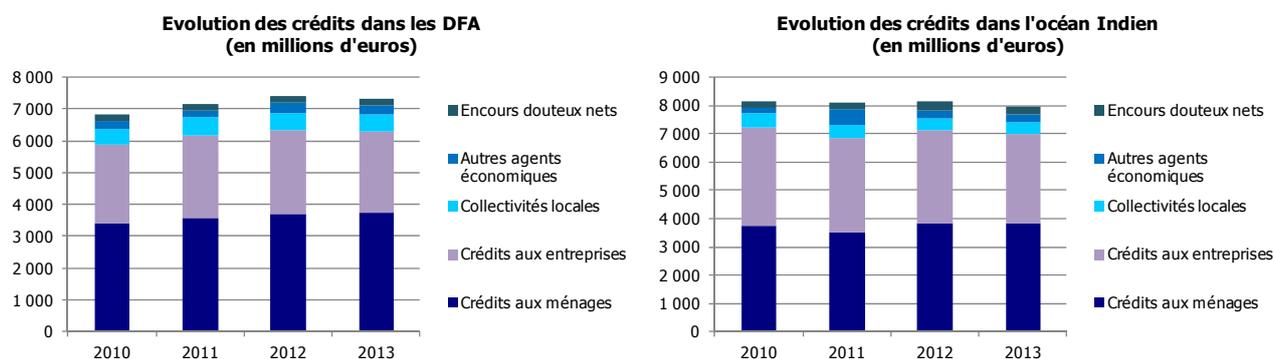
	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Crédits aux ménages	3 396	3 558	3 681	3 748	1,8%
Crédits à la consommation	874	882	855	806	-5,8%
Crédits à l'habitat	2 519	2 671	2 820	2 936	4,1%
Autres crédits	3	4	5	7	25,0%
Crédits aux entreprises	2 487	2 601	2 639	2 536	-3,9%
Crédits d'exploitation	436	475	459	399	-13,1%
Crédits d'investissement	1 571	1 629	1 662	1 700	2,3%
Crédits immobiliers	444	456	476	399	-16,1%
Autres crédits	36	41	41	37	-9,7%
Crédits aux Collectivités locales	489	566	552	528	-4,2%
Crédits d'investissement	468	527	496	509	2,7%
Autres crédits	20	40	56	19	-65,8%
Autres agents économiques	251	238	316	285	-9,8%
Encours sain	6 623	6 964	7 188	7 098	-1,3%
Encours douteux nets	200	195	222	235	5,6%
Encours total	6 823	7 159	7 410	7 333	-1,0%

Les crédits d'investissement aux entreprises dans les DFA continuent de progresser sur 2013 et leur poids dans l'ensemble des concours distribués par les établissements de l'échantillon évolue favorablement (+0,8 point) pour s'établir à 23,2 %. En revanche, les crédits d'exploitation diminuent de 13,1 %.

Le financement de l'habitat constitue le principal moteur de la croissance des crédits en 2013. Les crédits à l'habitat consentis aux ménages représentent désormais 78,3 % (contre 76,6 % en 2012) des crédits accordés à cette catégorie d'agents et progressent de 4,1 %. En revanche, les concours immobiliers en faveur des entreprises sont en net retrait (-16,1 % contre +4,3 % en 2012 et +2,7 % en 2011).

Conséquence du contexte économique et financier difficile, la consommation des ménages est morose avec des crédits à la consommation qui continuent de diminuer en 2013 (-5,8 % et -3,1 % en 2012).

Évolution des crédits dans les DFA et l'océan Indien



Dans l'océan Indien, l'encours total de crédits est également en retrait (-2,1 % après +0,3 % en 2012) en lien avec le ralentissement du PIB de La Réunion (+0,7 % en 2013 et en 2012 contre +1,2 % en 2011).



Répartition des crédits par agents économiques dans l'océan Indien

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Crédits aux ménages	3 749	3 497	3 829	3 842	0,3%
Crédits à la consommation	747	671	710	680	-4,2%
Crédits à l'habitat	2 995	2 825	3 119	3 161	1,4%
Autres crédits	7	1	1	1	-17,1%
Crédits aux entreprises	3 450	3 354	3 278	3 154	-3,8%
Crédits d'exploitation	653	703	715	647	-9,5%
Crédits d'investissement	1 998	1 954	2 013	1 953	-3,0%
Crédits immobiliers	745	668	517	523	1,2%
Autres crédits	54	29	33	30	-7,5%
Crédits aux collectivités locales	518	458	451	401	-11,0%
Crédits d'investissement	494	441	430	388	-9,7%
Autres crédits	25	17	21	13	-38,2%
Autres agents économiques	189	554	270	281	4,0%
Encours sain	7 906	7 862	7 828	7 678	-1,9%
Encours douteux nets	238	251	307	284	-7,6%
Encours total	8 144	8 113	8 135	7 962	-2,1%

Les crédits aux ménages évoluent peu (+0,3 %) en 2013 après avoir enregistré une forte croissance en 2012 (+9,5 %). Cette stabilité résulte principalement du ralentissement de la croissance des crédits à l'habitat (+1,4 % contre +10,4 % en 2012) alors que leur part dans les crédits accordés aux ménages représente 82,3 %. Les crédits à la consommation sont orientés défavorablement (-4,2 %) et leur poids se réduit dans les prêts octroyés aux ménages (17,7 %).

La contraction des encours de crédit aux entreprises s'accélère en 2013 avec -3,8 % (après -2,3 % en 2012, -2,8 % en 2011 et -2,2 % en 2010). Après plusieurs années de hausse, les crédits d'exploitation enregistrent une baisse notable de 9,5 %. Seuls les crédits immobiliers consentis aux entreprises progressent (+1,2 %) et voient leur part dans le total des crédits aux entreprises passer de 15,8 % en 2012 à 16,6 % en 2013.

Les collectivités locales enregistrent à nouveau un recul des crédits qui leur sont accordés par les établissements de l'échantillon (-9,7 %).

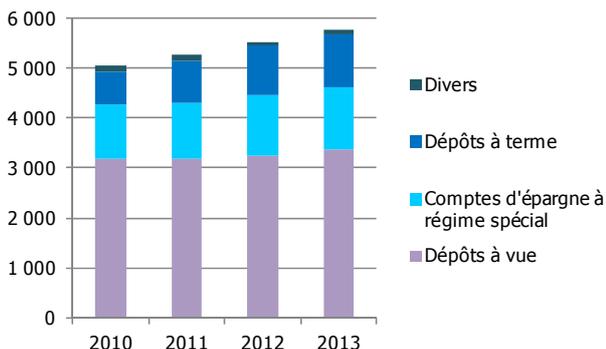
2-2 La collecte des ressources auprès de la clientèle reste soutenue dans les DFA et ralentit dans l'océan Indien

Dans les DFA, la collecte des dépôts en 2013 a connu une croissance de 4,3 %, en ligne avec celle des années précédentes (+4,8 % en 2012 et +4,2 % en 2011).

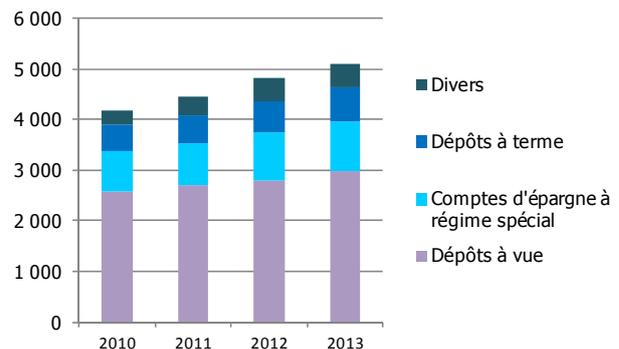
Les dépôts à vue évoluent de façon modérée en 2013 (+3,4 %) et leur poids continue de se réduire dans le total des dépôts collectés, à 58,5 % en 2013 contre 59 % en 2012 et 60,6 % en 2011. L'évolution des dépôts à terme reste bien orientée (+6,4 %) mais nettement inférieure à la croissance enregistrée en 2012 (+18,1 %). En revanche, leur poids dans le total des dépôts reste stable en 2013 (18,4 %). La souscription de compte épargne à régime spécial demeure bien orientée avec une progression de 6,4 %.

Évolution des dépôts dans les DFA et l'océan Indien

Evolution des dépôts dans les DFA (en millions d'euros)



Evolution des dépôts dans l'océan Indien (en millions d'euros)





Dans l'océan Indien, le rythme de croissance des dépôts ralentit en 2013 (+5,7 % après +8,3 % en 2012). L'évolution des dépôts résulte principalement de la croissance des dépôts à vue (+5,6 %), néanmoins leur poids dans le total des dépôts reste stable (58,2 %). Les dépôts à terme et les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une moindre croissance en 2013 avec respectivement +6,1 % et +7,6 % contre +11,2 % et +11,6 % en 2012.

3- La qualité des portefeuilles se dégrade dans les DFA mais reste meilleure que dans l'océan Indien

La qualité du portefeuille des banques évolue à nouveau défavorablement dans les DFA alors qu'elle connaît une légère amélioration dans l'océan Indien en 2013.

Dans les DFA, l'encours de créances douteuses progresse alors que l'encours global de crédits se réduit. Il en résulte un taux de créances douteuses de 8,1 % en 2013, mais dont la hausse est limitée à 0,1 point par rapport à 2012. Le niveau de créances douteuses observé dans les DFA est nettement supérieur à celui constaté pour les banques de l'échantillon métropolitain en 2013 (5,0 %).

Créances douteuses dans les DFA

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013
Créances douteuses nettes	200	195	222	235
Provisions	373	385	399	395
Créances douteuses brutes	573	580	621	629
Taux de créances douteuses	8,0%	7,7%	8,0%	8,1%
Variations (points)	0,2	-0,3	0,3	0,1
Taux de provisionnement	65,1%	66,3%	64,2%	62,7%
Variations (points)	-4,0	1,1	-2,0	-1,5

Les établissements de l'océan Indien enregistrent une légère amélioration de la qualité de leur portefeuille de prêts. Le taux de créances douteuses s'améliore de 0,2 point pour s'établir à 9,0 % en 2013 après avoir connu une forte dégradation sur la période 2009-2012. Toutefois, le niveau de créances douteuses de la zone reste supérieur à celui constaté dans les DFA alors que jusqu'en 2011 il était inférieur.

Créances douteuses dans l'océan Indien

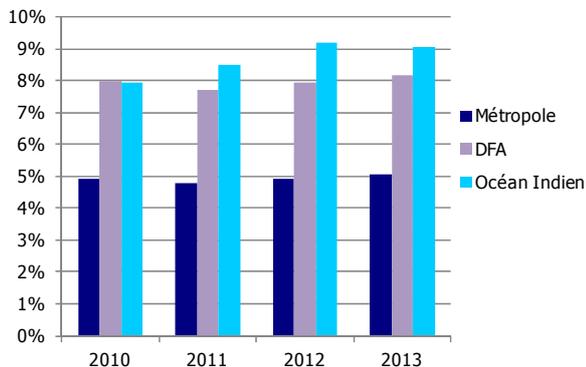
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013
Créances douteuses nettes	238	251	307	284
Provisions	443	477	484	480
Créances douteuses brutes	681	728	791	763
Taux de créances douteuses	7,9%	8,5%	9,2%	9,0%
Variations (points)	1,1	0,6	0,7	-0,2
Taux de provisionnement	65,1%	65,5%	61,2%	62,9%
Variations (points)	0,3	0,4	-4,3	1,9

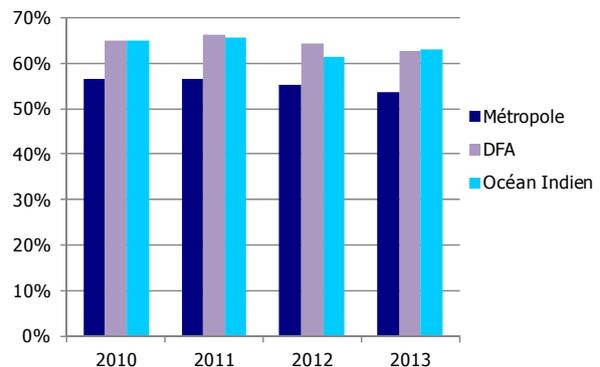
Parallèlement, la politique de provisionnement des banques continue de se relâcher en 2013 dans les DFA alors qu'elle se durcit dans l'océan Indien sans pour autant être aussi volontaire que durant la période 2009-2011. Le taux de provisions des créances douteuses est ainsi de 62,7 % dans les DFA (-1,5 point par rapport à 2012) et de 62,9 % dans l'océan Indien (+1,9 point par rapport à 2012). Il convient toutefois de relever que les banques des deux zones pratiquent un effort de couverture de leurs créances douteuses plus important qu'en métropole, où le taux de provisionnement s'élève à 53,7 % en 2013 pour les banques de l'échantillon.



Taux de créances douteuses dans les DCOM et en métropole



Taux de provisionnement des créances douteuses dans les DCOM et en métropole



4- La solvabilité s'améliore dans les DFA et dans l'océan Indien

Dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité (au sens de Bâle III), les banques des DCOM en tant que filiale d'établissements de crédit contrôlés sur base consolidée peuvent être exemptées (sous réserve de respect de critères liés à l'organisation et au fonctionnement interne des groupes) de surveillance sur base individuelle conformément au règlement n° 2000-03.

A ce titre, les banques de l'échantillon de la zone DFA et de la zone océan Indien ne calculent pas de ratio de solvabilité sur base individuelle. Pour les besoins de la présente étude, le ratio fonds propres sur total de bilan a donc été retenu pour apprécier la solvabilité financière des banques de l'échantillon.

Dans les DFA, le niveau des fonds propres des banques progresse régulièrement avec un taux de croissance annuel moyen de 5,0 % sur la période 2010-2013 et enregistre notamment une hausse significative de 10,5 % entre 2012 et 2013. Cet accroissement des fonds propres permet ainsi de dégager un ratio de fonds propres sur total de bilan de 10,1 % en 2013 soit un point de plus par rapport à 2010. Au regard de la qualité du portefeuille de prêts, la solvabilité des banques peut être considérée comme adéquate, les créances douteuses nettes se limitant à 23,6 % des fonds propres alors que, comparativement, pour les banques de l'échantillon métropolitain elles représentent 38,0 % des fonds propres.

De la même façon, le niveau de solvabilité des établissements de l'**océan Indien** peut être considérée comme bon avec un ratio de fonds propres sur total de bilan de 12,4 % en 2013, soit 2 points de plus par rapport à 2010. La solvabilité financière de ces banques s'est accrue régulièrement (les fonds propres enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 4,6 % sur la période 2010-2013) sachant qu'elle était déjà en 2010 d'un niveau confortable (le ratio de fonds propres sur total de bilan des banques de l'océan Indien en 2010 (10,4 %) est supérieur à celui constaté dans les DFA en 2013 (10,1 %)). En outre, les banques disposent d'une bonne solidité financière compte tenu de la qualité des créances clientèle. En effet, le poids des créances douteuses nettes est contenu à 21,6 % des fonds propres.

Solvabilité

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
DFA					
Fonds propres (en millions d'euros)	821	872	902	997	10,5%
Fonds propres / total bilan	9,1%	9,1%	9,2%	10,1%	0,9 pt
Créances douteuses nettes / FP	24,4%	22,4%	24,7%	23,6%	-1,1 pt
Océan Indien					
Fonds propres (en millions d'euros)	1 096	1 178	1 224	1 314	7,3%
Fonds propres / total bilan	10,4%	11,0%	11,4%	12,4%	1,0 pt
Créances douteuses nettes / FP	21,7%	21,3%	25,1%	21,6%	-3,5 pt
Métropole					
Fonds propres (en millions d'euros)	5 904	6 114	7 055	6 264	-11,2%
Fonds propres / total bilan	5,3%	5,2%	5,9%	5,0%	-0,9 pt
Créances douteuses nettes / FP	31,8%	31,5%	30,6%	38,0%	7,4 pt



III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EN DEMI-TEINTE

1- Le PNB progresse dans les DFA alors qu'il se contracte pour la deuxième année consécutive dans l'océan Indien

1-1 Reprise timide de la croissance du PNB dans les DFA et nouveau recul dans l'océan Indien

Formation et structure du PNB dans les DFA					en millions d'euros
	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	-37,8	-37,7	-27,2	-18,7	-31,2%
Opérations avec la clientèle	364,3	397,9	395,4	395,4	0,0%
Opérations sur titres	0,3	1,3	-0,6	0,0	-105,3%
Divers	106,0	112,3	103,6	99,4	-4,1%
Produit net bancaire	433,0	473,7	471,2	476,1	1,1%
Intérêts nets	221,7	250,1	258,4	257,3	-0,4%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>269,4</i>	<i>296,2</i>	<i>293,9</i>	<i>283,3</i>	<i>-3,6%</i>
Commissions nettes	168,0	176,9	174,9	184,2	5,3%
<i>dont commissions nettes clientèle</i>	<i>94,9</i>	<i>101,6</i>	<i>101,5</i>	<i>112,1</i>	<i>10,4%</i>
Divers net	43,3	46,7	37,9	34,7	-8,6%

Dans les DFA, le PNB affiche une croissance de 1,1 % en 2013, qui fait suite à un recul de 0,5 % en 2012 et une croissance de 9,4 % en 2011. Alors que les produits nets dégagés sur les opérations avec la clientèle sont restés stables, la croissance du PNB en 2013 est due à la baisse du déficit des produits nets sur les opérations de trésorerie, en lien avec la baisse du besoin de trésorerie et la baisse du coût moyen des emprunts interbancaires.

L'examen détaillé du PNB fait ressortir une diminution des intérêts nets, directement liée à la baisse des intérêts nets issus des opérations avec la clientèle en raison de la baisse du rendement des crédits.

Les commissions nettes progressent de 5,3 % en 2013 après avoir marqué le pas en 2012 (+1,1 %). Leur part dans le PNB augmente de 1,6 point pour s'établir à 38,7 %. Cependant, la stratégie de diversification des revenus des banques reste encore à consolider dans la mesure où le niveau de commissions des établissements dans les DFA est inférieur au niveau constaté pour l'échantillon des banques métropolitaines (41,5 %). L'analyse détaillée des commissions montre que les commissions nettes dégagées sur les opérations avec la clientèle progressent très significativement (+10,4 %). A l'inverse les commissions sur les autres catégories d'opérations sont orientées à la baisse : les commissions sur opérations de trésorerie et interbancaire diminuent de 6,3 %, les commissions sur opérations de change, déjà peu significatives, sont en retrait de 25,3 %, et les commissions sur opérations de hors-bilan enregistrent également un recul important (-21,2 %).

Enfin, les produits divers¹ reculent de 8,6 % à 34,7 millions d'euros du fait, notamment, de la diminution des revenus issus des opérations de financement subordonné (-33,6 %).

¹ Loyers de crédit-bail, plus ou moins values et produits accessoires.



Formation et structure du PNB dans l'océan Indien

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	-109,7	-96,6	-78,9	-68,5	-13,2%
Opérations avec la clientèle	388,7	386,6	368,4	344,1	-6,6%
Opérations sur titres	-2,9	-0,8	-2,2	-3,7	71,2%
Divers	105,7	110,2	106,8	110,4	3,4%
Produit net bancaire	381,8	399,3	394,2	382,3	-3,0%
Intérêts nets	218,6	228,5	231,5	216,5	-6,5%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>324,5</i>	<i>323,3</i>	<i>307,8</i>	<i>282,0</i>	<i>-8,4%</i>
Commissions nettes	111,8	112,7	106,6	105,7	-0,8%
<i>dont commissions nettes clientèle</i>	<i>64,2</i>	<i>63,3</i>	<i>60,7</i>	<i>62,1</i>	<i>2,4%</i>
Divers net	51,3	58,1	56,1	60,2	7,2%

Dans l'océan Indien, le PNB régresse pour la deuxième année consécutive (-3,0 % après -1,3 % en 2012) en raison essentiellement de la diminution des produits issus des opérations avec la clientèle (-6,6 %). Cette baisse s'explique par la contraction de la taille du portefeuille de prêts (-2,1 %). Comme pour les DFA, le déficit des opérations de trésorerie diminue du fait de la baisse du coût moyen des emprunts interbancaires et d'un moindre recours au refinancement.

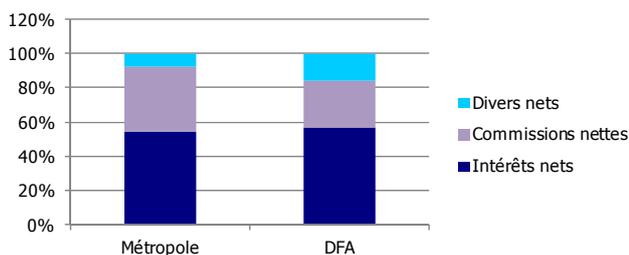
L'examen de la structure du PNB par composantes permet de constater une diminution de 6,5 % des intérêts nets, qui voient ainsi leur part dans le PNB passer de 58,7 % en 2012 à 56,6 % en 2013. Cette baisse provient pour majeure partie de la dégradation des intérêts nets sur opérations avec la clientèle (-8,4 %), en lien avec le moindre rendement des crédits et la baisse de l'encours.

Les commissions nettes ont également reculé avec -0,8 % en 2013 après -4,8 % en 2012. Malgré une légère amélioration (+0,6 point), la part des commissions nettes dans le PNB (27,6 %) est bien en deçà du niveau atteint dans les DFA et par les banques de l'échantillon métropolitain (41,5 %).

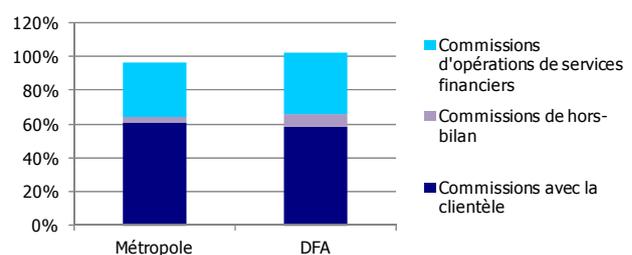
L'analyse détaillée des commissions en 2013 montre que seules les commissions sur les opérations avec la clientèle évoluent favorablement (+2,4 %), les commissions sur opérations de services financiers continuent de se réduire (-2,0 %) après deux années déjà moroses (-6,3 % en 2012 et +0,7 % en 2011).

Les produits divers¹ repartent à la hausse en 2013 (+7,2 %) après un recul de 3,4 % en 2012.

Structure du PNB en 2013



Structure des commissions nettes en 2013



1-2 Stabilité des marges sur opérations avec la clientèle

Les marges moyennes sur les opérations avec la clientèle ont peu évolué en 2013 tant dans les DFA que dans l'océan Indien. Il en est de même des marges globales d'intermédiation, c'est-à-dire après prise en compte des marges sur opération de trésorerie. En 2013, la marge globale d'intermédiation s'élève à 3,5 % dans les DFA et à 2,2 % dans l'océan Indien, contre 2,3 % pour les banques de l'échantillon métropolitain.

¹ Loyers de crédit-bail, plus ou moins values et produits accessoires.



Dans les DFA, la marge sur opérations avec la clientèle est restée stable en 2013, à 4,9 %, contre 3,4 % pour les établissements de l'océan Indien et 2,9 % pour les banques de l'échantillon métropolitain. Le coût moyen des dépôts collectés dans cette zone (0,8 %) est identique à celui relevé dans l'océan Indien (0,8 %) mais le rendement moyen des crédits est plus élevé de plus de 1 point, à 5,9 %, en raison notamment d'une tarification du risque historiquement plus importante.

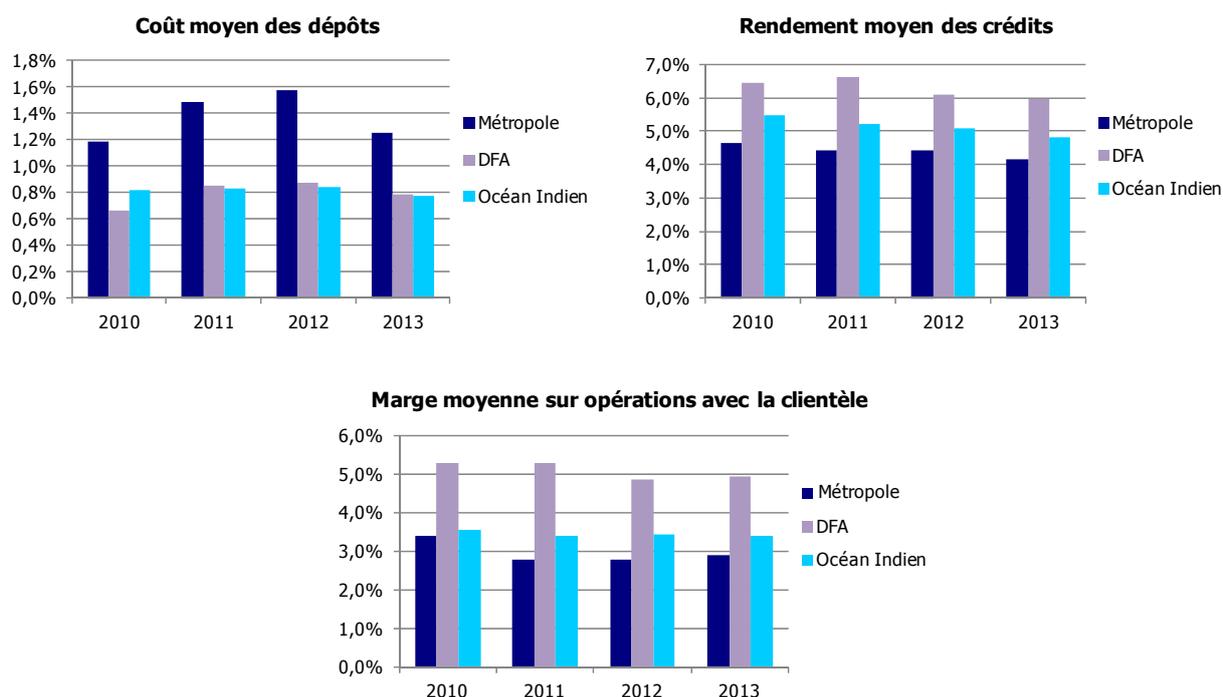
Dans l'océan Indien, la marge moyenne sur les opérations avec la clientèle des banques de la zone accuse un recul limité en 2013 (3,4 % contre 3,5 % en 2012). Dans un contexte de stabilité du coût moyen des dépôts collectés, cette situation résulte d'une dégradation du rendement moyen des crédits en 2013 (4,8 % contre 5,1 % en 2012), liée pour partie à la diminution des encours de prêts consentis.

Coûts et rendement dans les DCOM et en métropole

	2010	2011	2012	2013
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE				
Coût moyen des dépôts				
Métropole**	1,2%	1,5%	1,6%	1,3%
DFA	0,7%	0,8%	0,9%	0,8%
Océan Indien	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Rendement moyen des crédits				
Métropole**	4,7%	4,4%	4,4%	4,2%
DFA	6,5%	6,6%	6,1%	5,9%
Océan Indien	5,5%	5,2%	5,1%	4,8%
Marge moyenne sur opérations avec la clientèle*				
Métropole**	3,4%	2,8%	2,8%	2,9%
DFA	5,3%	5,3%	4,9%	4,9%
Océan Indien	3,5%	3,4%	3,5%	3,4%
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE				
Coût moyen des emprunts				
Métropole**	1,3%	1,9%	1,9%	1,2%
DFA	2,6%	2,6%	2,1%	1,7%
Océan Indien	3,1%	2,9%	2,6%	2,4%
Rendement moyen des prêts				
Métropole**	1,2%	1,9%	2,0%	1,5%
DFA	2,3%	2,5%	2,2%	1,7%
Océan Indien	2,9%	2,9%	2,5%	1,8%
MARGE GLOBALE D'INTERMÉDIATION				
Métropole**	2,6%	2,2%	2,1%	2,3%
DFA	3,7%	3,8%	3,5%	3,5%
OI	2,4%	2,4%	2,3%	2,2%

* La lecture du tableau est à mettre en perspective avec le niveau et la structure des commissions nettes (cf. pages 19 et 20).

** Les données concernant la métropole ont été actualisées sur l'ensemble des exercices.



2- Des conditions d'exploitation maîtrisées dans les DFA et qui se détériorent dans l'océan Indien

2-1 Stabilité du coefficient net d'exploitation dans les DFA, évolution à la hausse dans l'océan Indien

Dans les DFA, les frais généraux évoluent peu (+0,7 %) sur 2013, l'accroissement des services extérieurs (+2,5 %) étant compensé pour majeure partie par la réduction des frais de personnel (-1,0 %). Ainsi, les frais de personnel absorbent 41,1 % du PNB contre 41,9 % en 2012. En dépit de cette légère amélioration, le poids des frais de personnel dans le PNB reste supérieur à celui constaté pour les établissements de l'échantillon métropolitain (37,5 %).

Dans un contexte où le PNB est en hausse et où les charges d'exploitation sont mieux maîtrisées, le résultat brut d'exploitation progresse (+2,2 %) pour atteindre 121,5 millions d'euros en 2013 contre 118,9 millions d'euros en 2012. Le coefficient net d'exploitation tend à se stabiliser (-0,3 point), à 74,5 %, mais demeure à un niveau élevé.

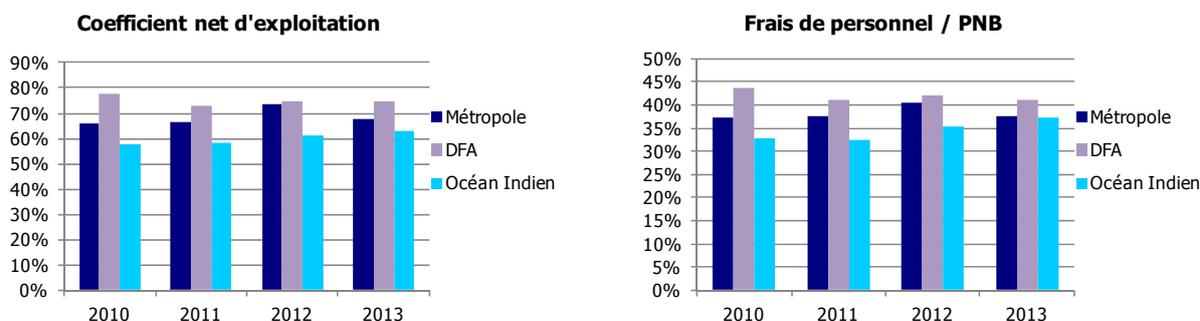
Consommation du PNB

	2010	2011	2012	2013
Coefficient net d'exploitation				
Métropole	65,9%	66,7%	73,3%	67,8%
DFA	77,4%	73,0%	74,8%	74,5%
<i>Variation (en point)</i>	2,2	-4,4	1,8	-0,3
Océan Indien	57,9%	58,4%	61,5%	63,1%
<i>Variation (en point)</i>	0,0	0,5	3,1	1,6
Frais de personnel / PNB				
Métropole	37,2%	37,5%	40,4%	37,5%
DFA	43,5%	41,0%	41,9%	41,1%
<i>Variation (en point)</i>	0,8	-2,5	0,9	-0,8
Océan Indien	32,7%	32,5%	35,4%	37,1%
<i>Variation (en point)</i>	0,0	-0,2	2,9	1,7



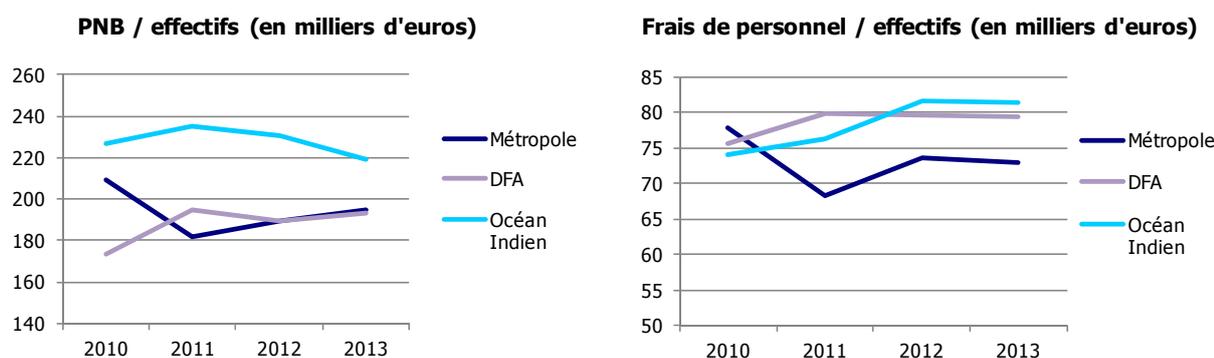
Dans l'océan Indien, les frais généraux sont stables (+0,2 %) en 2013 et ce, malgré l'augmentation des frais de personnel (+1,7 %) liée à la progression de 1,9 % des effectifs (soit 33 équivalents temps plein supplémentaires). Dans un contexte de contraction du PNB (-3,0 %), les frais de personnel absorbent alors 37,1 % du PNB (+1,7 point par rapport à 2012) et le résultat brut d'exploitation enregistre un recul de 7,0 % en 2013 (141,2 millions d'euros contre 151,9 millions d'euros en 2012).

Le coefficient net d'exploitation se dégrade de 1,6 point à 63,1 % mais demeure à un niveau inférieur à celui des banques des DFA et des banques de l'échantillon métropolitain.

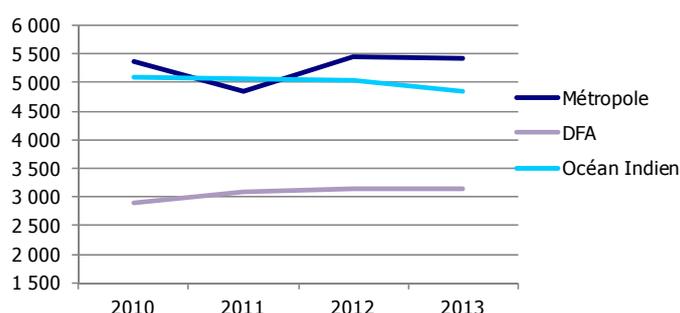


2-2 Une évolution contrastée des indicateurs de productivité, avec un écart en défaveur des DFA qui persiste

Dans les DFA, la quasi-totalité des indicateurs de productivité s'améliore légèrement par rapport à 2012 mais demeure toutefois à un niveau nettement inférieur à ceux des banques de l'océan Indien, et ce bien que ces derniers soient orientés à la baisse. Les frais de personnel rapportés aux effectifs se maintiennent à un niveau élevé même s'ils enregistrent une légère amélioration (79,3 milliers d'euros par agent contre 79,6 milliers d'euros par agent en 2012). La diminution des effectifs (-0,6 %) conjuguée à la progression du PNB améliore le PNB généré par agent de plus de 1,7 % en 2013 (PNB de 192,9 milliers d'euros par agent en 2013, contre 189,8 milliers d'euros en 2012). En revanche, la diminution du portefeuille de prêts réduit le volume d'encours de crédits bruts géré par agent (-0,5 %) qui est déjà nettement inférieur à celui des établissements de l'échantillon métropolitain (3 131 milliers d'euros par agent dans les DFA contre 5 430 milliers d'euros en métropole).



Concours à la clientèle bruts / effectifs (en milliers d'euros)





Dans l'océan Indien, la diminution du PNB (-3,0 %) et la hausse des effectifs (+1,9 %) entraînent une dégradation du PNB généré par agent (-4,8 %) qui demeure néanmoins toujours supérieur à celui constaté dans les établissements de l'échantillon métropolitain. Parallèlement, le volume d'encours brut de crédits géré par agent continue de se réduire depuis 2010 tout en demeurant à un niveau élevé (4 838 milliers d'euros d'encours de crédits brut par agent). Les frais de personnel rapportés aux effectifs sont quasi stables (-0,2 %) en 2013 et s'établissent à 81,4 milliers d'euros par agent, ce qui est supérieur aux niveaux constatés dans les banques de l'échantillon métropolitain et des DFA pour la deuxième année consécutive.

Indicateurs de productivité

	2010	2011	2012	2013
DFA				
PNB/effectifs (milliers d'€)	173,8	194,6	189,8	192,9
<i>Variation</i>	-3,9%	12,0%	-2,5%	1,7%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	75,6	79,8	79,6	79,3
<i>Variation</i>	-2,1%	5,6%	-0,3%	-0,4%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	2 888	3 099	3 145	3 131
<i>Variation</i>	4,2%	7,3%	1,5%	-0,5%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	2 029	2 163	2 222	2 332
<i>Variation</i>	2,3%	6,6%	2,7%	4,9%
Océan Indien				
PNB/effectifs (milliers d'€)	226,6	235,3	230,2	219,1
<i>Variation</i>	-0,3%	3,8%	-2,1%	-4,8%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	74,1	76,4	81,6	81,4
<i>Variation</i>	-0,5%	3,1%	6,8%	-0,2%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	5 097	5 061	5 034	4 838
<i>Variation</i>	-2,4%	-0,7%	-0,5%	-3,9%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	2 483	2 624	2 818	2 921
<i>Variation</i>	-2,2%	5,7%	7,4%	3,7%

3- Recul du coût du risque, particulièrement marqué dans l'océan Indien

	2010	2011	2012	2013
Coût du risque / RBE (1)				
DFA	-39,7%	-23,1%	-33,8%	-29,5%
Océan Indien	-59,1%	-29,7%	-25,2%	-12,0%
Métropole	-31,0%	-17,3%	-28,1%	-25,5%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses / RBE				
DFA	21,0%	8,3%	10,2%	-2,0%
Océan Indien	43,5%	22,1%	8,1%	-1,5%
Métropole	15,5%	5,0%	8,7%	9,6%
Pertes nettes sur créances irrécupérables / RBE				
DFA	23,4%	25,4%	33,2%	29,5%
Océan Indien	20,3%	18,5%	23,2%	23,3%
Métropole	21,1%	19,8%	24,8%	20,5%

(1) Le ratio coût du risque /RBE représente la part du RBE absorbé par les dotations nettes aux provisions et les pertes nettes sur créances irrécupérables. Un ratio positif témoigne d'une contribution positive du coût du risque aux résultats.



Dans les DFA, le coût du risque s'améliore en 2013 mais impacte toujours négativement la rentabilité des banques dans une proportion comparable à celle constatée sur les banques de l'échantillon métropolitain. Le coût du risque s'établit ainsi à 35,8 millions d'euros contre 40,1 millions d'euros en 2012, après être descendu à 29,5 millions d'euros en 2011. Ainsi, la diminution du coût du risque permet une progression du résultat d'exploitation de 8,9 % qui s'établit à 85,7 millions d'euros.

De la même façon, les établissements de crédit de l'**océan Indien** continuent d'enregistrer une amélioration du coût du risque, qui atteint 12,0 % du résultat brut d'exploitation en 2013, contre 59,1 % en 2010¹. Le coût du risque diminue de 55,6 % et passe ainsi de 38,3 millions d'euros en 2012 à 17,0 millions d'euros en 2013, du fait de reprises de dotations aux provisions sur créances douteuses à hauteur de 2,5 millions d'euros alors qu'en 2012 les banques avaient réalisé des dotations aux provisions sur créances douteuses à hauteur de 12,4 millions d'euros. Compte tenu d'un coût du risque réduit, le résultat d'exploitation progresse de 9,3 % en 2013 pour s'établir à 124,2 millions d'euros (contre 113,6 millions d'euros en 2012).

4- Dégradation de la rentabilité dans les DFA mais amélioration dans l'océan Indien

	2010	2011	2012	2013
Résultat courant avant impôt / PNB				
Métropole**	30,3%	30,5%	40,6%	25,2%
DFA	13,7%	20,9%	16,7%	17,7%
Océan Indien	16,8%	28,9%	27,8%	31,9%
Taux de marge nette*				
Métropole**	20,7%	21,0%	32,5%	16,5%
DFA	5,6%	12,7%	9,2%	8,6%
Océan Indien	13,4%	19,6%	19,0%	22,3%
Résultat net / Total de bilan (ROA)				
Métropole	0,6%	0,6%	0,9%	0,5%
DFA	0,3%	0,6%	0,4%	0,4%
Océan Indien	0,5%	0,7%	0,7%	0,8%

* Résultat net / PNB

** Le résultat courant avant impôt / PNB et le taux de marge nette de 2012 enregistrent des niveaux exceptionnels en raison d'importantes plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations financières, et malgré la diminution du PNB.

Dans les DFA, l'amélioration du PNB (+1,1 %) et la réduction du coût du risque permettent une croissance du résultat courant avant impôt (RCAI) de 7,4 % en 2013 alors qu'il avait fortement diminué en 2012 (-20,6 %). Néanmoins, le résultat net est toujours orienté à la baisse (-5,1 % en 2013) mais à un rythme moins rapide qu'en 2012 (-28,1 %) en raison de la hausse significative des dotations au FRBG. Ainsi, le taux de marge nette se dégrade de 0,6 point à 8,6 %.

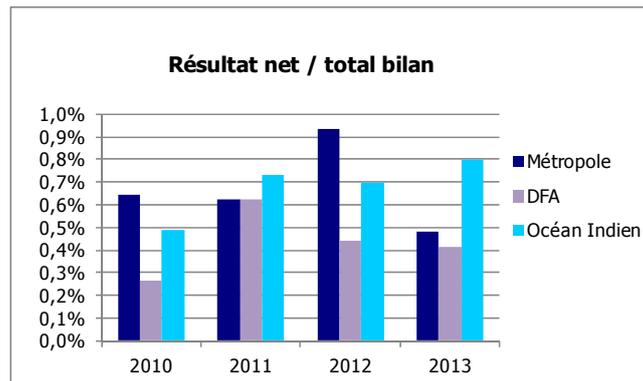
Dans l'**océan Indien**, le RCAI progresse de 11,0 % en 2013 du fait de la diminution significative du coût du risque (-55,6 %) et de la maîtrise des frais généraux qui permettent de contrebalancer le recul du PNB (-3,0 %). A cela s'ajoute l'absence de moins-values nettes sur cessions enregistrées sur 2013² qui permet aux banques de la zone de dégager un résultat net en hausse de 13,9 % à 85,2 millions d'euros. Le taux de marge nette passe ainsi de 19,0 % en 2012 à 22,3 % en 2013 et redevient supérieur à celui constaté pour les banques de l'échantillon métropolitain.

¹ L'année 2010 avait été marquée par un sinistre bancaire de taille exceptionnelle à La Réunion.

² En 2012, une moins-value nette sur cession d'immobilisations financières avait été enregistrée à hauteur de 11,9 millions d'euros.



Panorama de l'activité bancaire dans les DCOM en 2013



Le résultat net représente 0,4 % du total de bilan dans les DFA et 0,8 % dans l'océan Indien. Dans les DFA, ce rapport s'explique par le poids des coûts de structures importants dont l'origine réside en partie dans l'importance du nombre des acteurs bancaires¹.

¹ Pour un même niveau de représentativité sur chaque place, l'échantillon de l'étude compte neuf banques dans les DFA contre quatre banques dans l'océan Indien.



ANNEXES



ANNEXE 1

Méthodologies et échantillons

Sources d'information

L'étude relative à l'activité des établissements est menée sur la base des informations collectées dans le cadre des déclarations SURFI. Ainsi est considéré comme Établissement de crédit installé localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement. *A contrario*, les Établissements de crédit non installés localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale.

Méthodologie

Les calculs servant à la détermination des ratios d'analyse sont effectués à partir des informations déclarées par les établissements dans le cadre SURFI et notamment au travers des états SITUATION, CPTES_RESU, CLIENT_RE, CLIENT_NR, EFFECTIFS. Pour les besoins des études, les données sont agrégées par zone géographique et par type de réseaux bancaires.

Les différentes données font l'objet d'une analyse relative au travers des calculs de ratios suivants :

Approche de la consommation du PNB

Frais généraux/PNB
Charges de personnel/PNB
Charges de personnel/Effectif

Sources

(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU)
(Etats CPTES_RESU et EFFECTIFS)

Ratios de productivité

PNB/Effectif
Concours clients bruts/Effectif
Dépôts/Effectif

(Etats CPTES_RESU et EFFECTIFS)
(Etats SITUATION et EFFECTIFS)
(Etats SITUATION et EFFECTIFS)

Ratios de sinistralité

Dotations nettes/PNB
Pertes nettes sur créances irrécupérables/RBE
Coût du risque/RBE
Créances douteuses/Concours clients bruts
Provisions sur créances douteuses/Créances douteuses brutes

(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU)

Ratios de rentabilité

Résultat courant avant impôt/PNB
Résultat net/PNB
Résultat net/Total de bilan

(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU)
(Etat CPTES_RESU et SITUATION)

Approche de la constitution du PNB et des marges

Coût moyen des dépôts :

Charges sur opérations avec la clientèle / Dépôts de la clientèle

(Etat CPTES_RESU et SITUATION)

Rendement moyen des crédits :

Produits sur opérations avec la clientèle / Crédits à la clientèle

(Etat CPTES_RESU et SITUATION)



Échantillon

L'étude a été menée sur 13 établissements disposant d'une autonomie juridique ; 9 appartiennent au réseau des banques commerciales et 4 au réseau mutualiste et coopératif. Les sociétés financières sont écartées de cette analyse pour des raisons d'homogénéité, ainsi que les banques dont le siège social est établi en métropole, car il apparaît difficile de régionaliser leurs résultats : une partie des charges peut être parfois supportée par leur maison mère hors des zones ultramarines étudiées ; il peut en aller de même pour certaines ressources, susceptibles d'être regroupées au niveau des sièges métropolitains.

Dans un souci de cohérence des analyses, ces établissements sont regroupés en deux zones géographiques : les départements français d'Amérique (9) et l'océan Indien (4). L'étude a été réalisée à partir des données des établissements de crédit suivants :

Banques commerciales DFA : 6 établissements

Banque des Antilles françaises	BDAF
Banque française commerciale Antilles-Guyane	BFCAG
Banque nationale de Paris Paribas Guyane	BNPG
Banque nationale de Paris Paribas Guadeloupe	BNPGUA
Banque nationale de Paris Paribas Martinique	BNPM
Société générale de Banque aux Antilles	SGBA

Banques mutualistes DFA : 3 établissements

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Guadeloupe	CRCAMG
Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Martinique	CRCAMM
Caisse fédérale du Crédit mutuel Antilles-Guyane	FCMAG

Banques commerciales océan Indien : 3 établissements

Banque française commerciale de l'océan Indien	BFCOI
Banque nationale de Paris Paribas Réunion	BNPR
Banque de la Réunion	BR

Banques mutualistes océan Indien : 1 établissement

Caisse régionale de Crédit agricole de la Réunion	CRCAMR
---	--------



Échantillon (suite)

Au 31 décembre 2013, l'activité des 13 banques de l'échantillon analysées représentent :

- 38,6 % de la collecte des dépôts des établissements installés localement dans les DFA et 41,0 % dans l'océan Indien ;
- 43,1 % de la distribution des crédits dans les DFA et 43,0 % dans l'océan Indien.

Part des EC de l'échantillon dans l'ensemble des EC locaux

	DFA		Océan Indien	
	EC Locaux	EC de l'échantillon	EC Locaux	EC de l'échantillon
	25 EC	9 EC	24 EC	4 EC
	- 14 banques	- 9 banques	- 10 banques	- 4 banques
	- 8 sociétés financières		- 11 sociétés financières	
	- 2 IFS		- 2 IFS	
	- 1 établissement non soumis à la loi bancaire		- 1 établissement non soumis à la loi bancaire	
Dépôts	14 893	5 756	12 441	5 097
<i>(hors épargne collectée par les CRCA pour le compte de CNCA)</i>				
Poids dans l'activité des EC locaux (en%)	100%	38,6%	100%	41,0%
Variation 2013/2012 (en millions)	1 165	238	527	273
Evolution 2013/2012 (en %)	8,5%	4,3%	4,4%	5,7%
Crédits bruts	17 009	7 333	18 497	7 962
Poids dans l'activité des EC locaux (en%)	100%	43,1%	100%	43,0%
Variation 2013/2012 (en millions)	342	-77	380	-174
Evolution 2013/2012 (en %)	2,1%	-1,0%	2,1%	-2,1%

* hors SPM



Composition de l'échantillon métropolitain

Afin de pouvoir comparer les performances des établissements de crédit des DCOM à ceux de la métropole, un échantillon d'établissements métropolitains de structure proche a été constitué.

Le tableau ci-dessous détaille les établissements pris en considération :

CIB	Noms	CIB	Noms
10057	BANQUE CIC SUD OUEST	13259	BANQUE KOLB
10178	BANQUE CHAIX	13369	BANQUE MARTIN MAUREL
10188	BANQUE CHALUS	13379	BANQUE MARZE
10228	BANQUE LAYDERNIER	13489	BANQUE NUGER
10268	BANQUE COURTOIS	16989	CAVABANQUE
10468	BANQUE RHONE-ALPES	17679	STE DE BANQUE ET D'EXPANSION-SBE (2EME)
10548	BANQUE DE SAVOIE	30027	BANQUE CIC NORD OUEST
10558	BANQUE TARNEAUD	30047	BANQUE CIC OUEST
10638	CREDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST	30077	STE MARSEILLAISE DE CREDIT
11449	BANQUE THEMIS	30087	BANQUE CIC EST
11989	BANQUE POUYANNE	30478	MONTE PASCHI BANQUE S.A.
12548	AXA BANQUE	40398	BANQUE INTERNAT DE COMMERCE-BRED
12939	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	40978	BANQUE PALATINE



ANNEXE 2

Les bilans agrégés par zone géographique

DFA	en millions d'euros				
ACTIF	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 624	1 859	1 664	1 957	17,6%
Opérations avec la clientèle	6 823	7 159	7 410	7 333	-1,0%
- dont crédits de trésorerie	1 078	1 059	1 039	970	-6,7%
- dont crédits à l'équipement	2 093	2 218	2 284	2 327	1,9%
- dont crédits à l'habitat	2 989	3 161	3 335	3 390	1,6%
Opérations sur titres	212	207	204	242	18,5%
Opérations diverses	225	277	365	245	-33,0%
Valeurs immobilisées	120	126	124	125	0,6%
Total ACTIF	9 004	9 628	9 767	9 900	1,4%
PASSIF	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 870	3 207	3 019	2 875	-4,8%
Opérations avec la clientèle	5 055	5 266	5 518	5 756	4,3%
- dont comptes ordinaires créditeurs	3 177	3 191	3 256	3 367	3,4%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	1 110	1 117	1 193	1 256	5,2%
- dont comptes créditeurs à terme	655	840	993	1 057	6,4%
Opérations sur titres	16	16	16	16	2,6%
Opérations diverses	241	267	313	257	-17,9%
Capitaux propres, provisions et assimilés	821	872	902	997	10,5%
- dont capital	289	290	292	232	-20,6%
Total PASSIF	9 004	9 627	9 767	9 900	1,4%

**OCÉAN INDIEN**

en millions d'euros

ACTIF	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 607	1 736	1 780	1 747	-1,8%
Opérations avec la clientèle	8144	8113	8135	7962	-2,1%
- dont crédits de trésorerie	1213	1258	1259	1154	-8,3%
- dont crédits à l'équipement	2584	2591	2536	2430	-4,2%
- dont crédits à l'habitat	3645	3606	3685	3729	1,2%
Opérations sur titres	535	529	561	604	7,6%
Opérations diverses	145	211	211	247	17,3%
Valeurs immobilisées	87	85	81	75	-7,6%
Total ACTIF	10 518	10 674	10 768	10 635	-1,2%

PASSIF	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	5 040	4 791	4 478	3 964	-11,5%
Opérations avec la clientèle	4 183	4 454	4 824	5 097	5,7%
- dont comptes ordinaires créditeurs	2 582	2 689	2 807	2 964	5,6%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	807	837	934	1 006	7,6%
- dont comptes créditeurs à terme	516	567	631	669	6,1%
Opérations sur titres	3	5	8	7	-11,0%
Opérations diverses	195	247	234	253	8,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	1 096	1 178	1 224	1 314	7,3%
- dont capital	160	160	160	160	0,0%
Total PASSIF	10 518	10 674	10 768	10 635	-1,2%



Les comptes de résultats agrégés par zone géographique

DFA	en millions d'euros				
	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-37,750	-37,693	-27,192	-18,712	-31,2%
(+) Opérations avec la clientèle	364,344	397,850	395,374	395,437	0,0%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	-11,570	2,953	2,762	2,620	-5,1%
(+) Opérations sur titres	0,348	1,277	-0,607	0,032	-105,3%
(+) Opérations de financement à long terme	6,912	7,586	1,157	1,746	50,9%
(+) Opérations de change	3,229	4,269	4,629	4,077	-11,9%
(+) Opérations de hors-bilan	6,400	6,222	4,718	1,889	-60,0%
(+) Opérations de services financiers	60,348	61,852	58,975	59,821	1,4%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	7,436	8,127	8,805	7,202	-18,2%
(+) Produits accessoires et divers nets	21,898	24,666	25,355	24,861	-1,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,000	0,000	0,000	0,000	
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,195	0,411	0,039	0,207	434,5%
(=) Produit net bancaire	432,969	473,746	471,175	476,147	1,1%
(-) Frais généraux	321,094	332,341	336,746	339,078	0,7%
dont frais de personnel	188,409	194,388	197,608	195,677	-1,0%
dont services extérieurs	124,830	127,765	129,030	132,266	2,5%
(-) Dotations aux amortissements	15,357	14,761	15,726	15,938	1,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,000	0,000	-0,042	-0,003	-92,7%
(-) Quote-part des frais de siège social	1,155	1,025	1,249	1,038	-16,8%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,000	0,000	0,004	0,000	-100,0%
(+) Charges refacturées	2,387	2,110	1,441	1,446	0,4%
(=) Résultat brut d'exploitation	97,751	127,729	118,934	121,542	2,2%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	20,509	10,587	12,150	-2,481	-120,4%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,015	0,000	0,163	0,000	-100,0%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	7,817	0,720	-0,554	13,205	-2 482,4%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	22,856	32,417	39,537	35,885	-9,2%
(+) Intérêts sur créances douteuses	12,325	14,201	11,102	10,807	-2,7%
(=) Résultat d'exploitation	58,910	98,207	78,740	85,740	8,9%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,559	-0,154	-0,372	-0,017	-95,4%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,050	0,479	0,040	-1,671	-4 231,8%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,012	-0,419	-0,155	-0,316	104,7%
(=) Résultat courant avant impôt	59,506	98,951	78,563	84,368	7,4%
(+) Produit net exceptionnel	-0,463	0,168	-0,501	-0,075	-85,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	9,480	7,830	9,230	13,265	43,7%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,065	-0,002	0,000	0,000	
(-) Impôt sur les bénéfices	25,294	31,161	25,582	29,991	17,2%
(=) Résultat net	24,204	60,131	43,250	41,037	-5,1%



OCÉAN INDIEN

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-109,739	-96,628	-78,935	-68,509	-13,2%
(+) Opérations avec la clientèle	388,721	386,586	368,446	344,143	-6,6%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,037	0,716	0,227	0,124	-45,6%
(+) Opérations sur titres	-2,876	-0,821	-2,179	-3,731	71,2%
(+) Opérations de financement à long terme	10,499	9,309	2,817	2,277	-19,1%
(+) Opérations de change	2,075	2,249	2,040	1,560	-23,5%
(+) Opérations de hors-bilan	8,496	14,196	20,661	24,747	19,8%
(+) Opérations de services financiers	41,181	41,479	38,882	38,098	-2,0%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	18,166	18,543	16,803	18,262	8,7%
(+) Produits accessoires et divers nets	24,131	24,413	25,406	25,232	-0,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	-0,060	0,000	0,000	0,000	
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-1,065	0,001	-0,235	-0,270	15,0%
(=) Produit net bancaire	381,779	399,326	394,173	382,348	-3,0%
(-) Frais généraux	206,400	220,034	229,267	229,672	0,2%
dont frais de personnel	124,799	129,625	139,661	142,024	1,7%
dont services extérieurs	73,377	81,552	77,677	78,053	0,5%
(-) Dotations aux amortissements	14,966	14,792	13,646	12,930	-5,2%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,254	0,069	0,000	-0,110	
(-) Quote-part des frais de siège social	0,974	0,836	0,835	1,243	48,9%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,000	0,000	0,000	0,000	
(+) Charges refacturées	1,681	2,405	1,516	2,625	73,1%
(=) Résultat brut d'exploitation	160,866	166,001	151,942	141,238	-7,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	70,031	36,746	12,368	-2,152	-117,4%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,069	-0,031	0,029	-0,008	-129,6%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	12,297	6,038	12,299	8,687	-29,4%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	32,601	30,776	35,313	32,841	-7,0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	19,800	24,218	21,679	22,354	3,1%
(=) Résultat d'exploitation	65,807	116,688	113,612	124,225	9,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,034	-0,422	0,000	0,111	-226 214,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	1,601	0,528	-11,983	0,598	-105,0%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	3,160	1,535	-8,102	3,117	-138,5%
(=) Résultat courant avant impôt	64,281	115,259	109,731	121,816	11,0%
(+) Produit net exceptionnel	0,000	0,707	0,000	0,000	
(-) Dotations nettes au FRBG	-7,000	7,700	8,000	6,500	-18,8%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-1,040	-0,926	-0,700	-0,570	-18,6%
(-) Impôt sur les bénéfices	21,218	30,910	27,602	30,626	11,0%
(=) Résultat net	51,103	78,281	74,829	85,260	13,9%



ANNEXE 3

Principaux faits monétaires et financiers en 2013

Janvier

Épargne réglementée. A compter du 1^{er} janvier 2013, le plafond du livret A est porté pour les personnes physiques de 19 125 euros à 22 950 euros en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient trois mois après le 1^{er} relèvement du plafond du livret A, au 1^{er} octobre 2012. Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300 euros).

« **Fichier positif** ». Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif »¹ pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière.

Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du Code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Cette ordonnance clarifie notamment certaines dispositions du Code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer.

Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière. Elle transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2) . L'ACPR exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France.

Février

« **Crowdfunding** » ou **financement participatif**. Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré le 21 février que les plates-formes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Épargne réglementée. Suite aux recommandations de la Banque de France, le Ministre de l'Économie et des Finances fixe le taux du Livret A à 1,75 % à compter du 1^{er} février 2013. Les taux des autres produits d'épargne réglementée s'établissent comme suit : Livret de développement durable : 1,75 %, Livret d'épargne populaire : 2,25 %, Compte d'épargne logement : 1,25 %.

Mars

Prolongation du dispositif de médiation du crédit. Signature le 1^{er} mars 2013 de l'accord qui prolonge, jusqu'à la fin 2014, l'action de la Médiation du crédit au service des entreprises.

¹ Dans une décision en date du 13 mars 2014, le Conseil constitutionnel a finalement jugé la mise en place de ce fichier contraire à la constitution.

**Décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière.**

Ce décret fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du Code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

Avril

Nouvelle règle de fixation du Libor. À partir du 1^{er} avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

Simplification des taux d'usure. Les taux d'usure sont calculés par la Banque de France chaque trimestre sur la base de la moyenne des taux constatés sur le marché. À partir du 1^{er} avril 2013, et en application de l'arrêté du 22 mars 2011 fixant les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure, les sept taux d'usure, fixés par montant et par type de prêt, ne seront plus que trois, uniquement déterminés par le montant emprunté.

Compte-Nickel. Financière des paiements électroniques (FPE) a obtenu l'agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiement. Au deuxième semestre 2013, FPE a ouvert plusieurs points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines que dans les DFA (il y a actuellement 11 distributeurs agréés pour l'ouverture des compte nickel : 5 Guadeloupe, 4 Martinique, 2 Guyane).

Mai**Décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière.**

Ce décret transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Il précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du Code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

Décret n° 2013-384 du 7 mai 2013 définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du Code monétaire et financier.

Ce décret prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France.

Décret n° 2013-385 du 7 mai 2013 fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du Code monétaire et financier.

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 euros par opération ou 2 000 euros cumulés par client sur un mois calendaire).



Nouveau billet de 5 euros. Le 2 mai, la Banque de France ainsi que l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 euros. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières. La Banque centrale européenne (BCE) qui a choisi de faire apparaître Europe, personnage de la mythologie grecque, en filigrane, précise que cette série « *intègre de nouveaux signes de sécurité perfectionnés qui offriront une meilleure protection contre la contrefaçon [...] grâce à la méthode du toucher, regarder et incliner* ».

Baisse des taux directeurs de la BCE. Lors de sa réunion du 2 mai 2013 à Bratislava, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,50 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 50 points de base, à 1,00 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %.

Juin

Bpifrance. Publié le 1^{er} juin au journal officiel, un décret fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour trois ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

Juillet

Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

La loi organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. La loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) qui devient l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de stabilité financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

Épargne réglementée. Suite aux recommandations de la Banque de France, le Ministre de l'Économie et des Finances fixe le taux du Livret A à 1,25 %, le taux du livret d'épargne populaire à 1,75 % et le taux des livrets d'épargne-entreprise et des comptes d'épargne logement (hors prime d'État) à 0,75 % pour la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 janvier 2014.

Décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 relatif à la centralisation des dépôts collectés au titre du livret A, du livret de développement durable et du livret d'épargne populaire ainsi qu'à la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable. Ce décret modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Août

Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement. L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs, BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties.



Octobre

Décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 relatif au plafonnement des commissions d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ce décret, pris en application de la loi bancaire du 26 juillet 2013, plafonne les commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, qui ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et 80 euros mensuels pour l'ensemble des clients, et 4 euros par opération et 20 euros mensuels pour les personnes financièrement fragiles.

Règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013 et Règlement (UE) n° 1022/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010.

Le premier règlement confie à la Banque centrale européenne des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. Le deuxième institue une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui, en application du règlement (UE) n° 1024/2013, exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE. Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le Règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques de surveillance, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la Banque centrale européenne, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

Novembre

Baisse des taux directeurs de la BCE. Lors de sa réunion du 7 novembre, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,25 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 25 points de base, à 0,75 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %.

Avis du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'Économie et des Finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il recommande que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 2014 et figure sur les sites Internet des banques dès le 2 janvier 2014.

Décembre

Nomination à la direction de la Fédération bancaire française (FBF). Marie-Anne Barbat-Layani a été nommée au poste de directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane Obolensky.

Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU). Le 16 décembre Danièle Nouy a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.

La Lettonie rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2014. Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à rejoindre la monnaie unique.



ANNEXE 4

Répartition des principaux établissements de crédit

7 GRANDS RESEAUX BANCAIRES

Le groupe
Banques Populaires Caisse d'Epargne

Le réseau BRED
Banques populaires

Le réseau BPCE IOM

Le réseau Natixis

Le réseau Crédit agricole

Le réseau Crédit mutuel

Les banques mutualistes et coopératives

BRED-BP
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

CRCMMOM
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

CASDEN
La Réunion
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Les sociétés financières (1)

BRED COFILEASE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

SOFIAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

SOFIDER-OI
La Réunion

Les banques

BDAF
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BDSPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

BR
La Réunion
Mayotte

Les banques mutualistes et coopératives

CEPAC
La Réunion
Guadeloupe
Martinique

CEIDF
Saint-Pierre-et-Miquelon

Les sociétés financières (1)

OCEOR LEASE
La Réunion
Mayotte

NATIXIS FACTOR
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

Les banques

BFCAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

Les banques mutualistes et coopératives

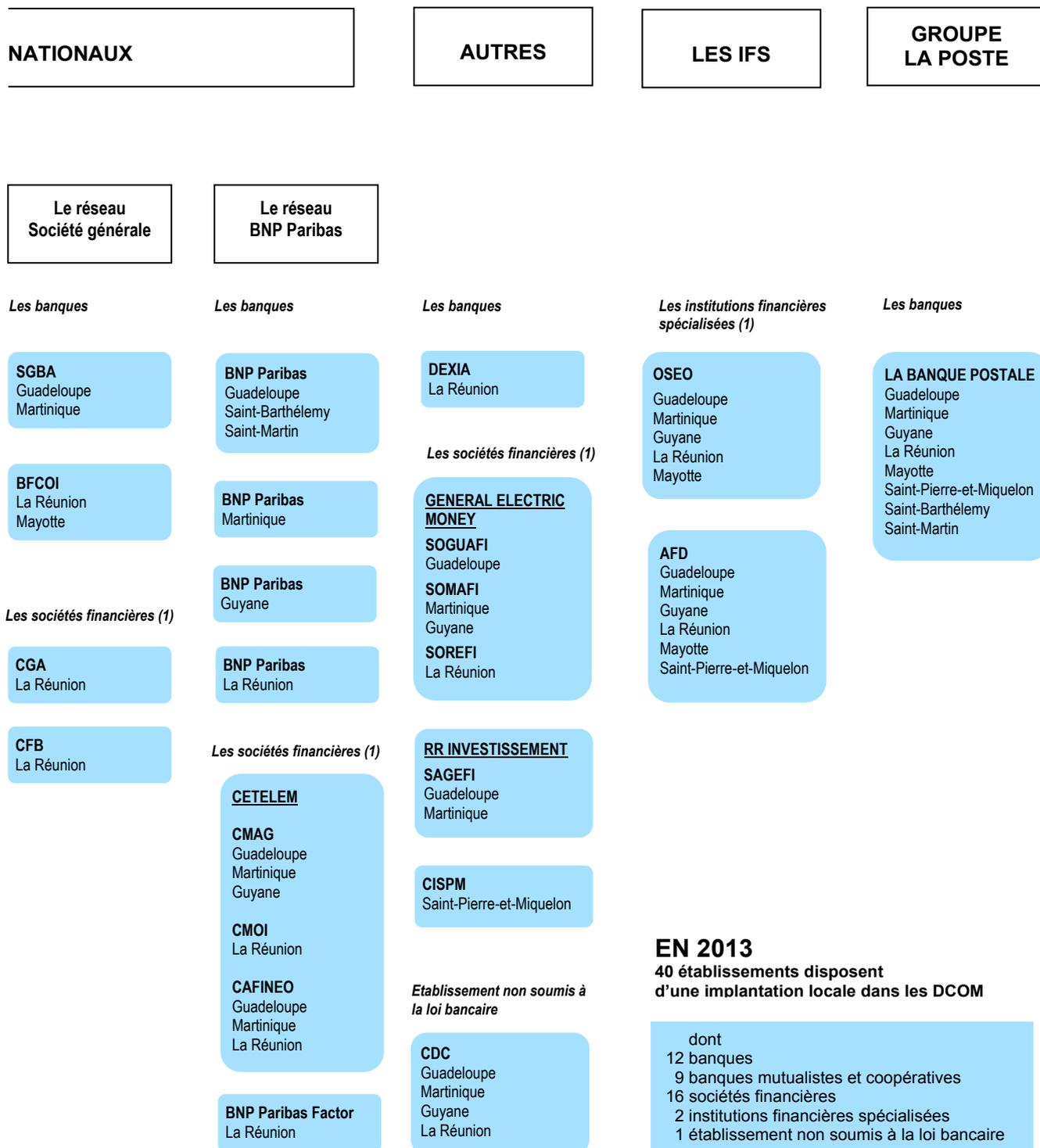
CRCAMMG
Martinique
Guyane

CRCAMR
La Réunion
Mayotte

CRCAMG
Guadeloupe
Saint-Barthélemy



Intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer



(1) Les établissements de crédit agréés en qualité de société financière ou d'institution financière spécialisée avant le 1er janvier 2014 sont, à compter de cette date, réputés agréés en qualité d'établissement de crédit spécialisé (les catégories de société financière ou d'institution financière spécialisée disparaissant à compter du 1er janvier 2014). Toutefois, ces établissements peuvent, jusqu'au 1er octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement (article 34 de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement). Le choix définitif de ces établissements ne sera donc connu qu'au 1er octobre 2014.



GLOSSAIRE

Coefficient net d'exploitation :	(frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB
Commissions nettes :	Commissions perçues – commissions versées
Coût du risque :	Dotations aux provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) + reprises sur provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses
Divers net :	Plus ou moins values nettes sur titres + dividendes sur titres de participations + gains ou pertes sur opérations de change + gains ou pertes sur opérations de hors-bilan + autres produits nets d'exploitation bancaires + produits nets accessoires – dotations nettes aux provisions sur activité de portefeuille – dotations nettes aux provisions sur titres de placement
Intérêts nets :	Intérêts perçus des crédits et des placements interbancaires – intérêts versés à la clientèle et aux prêteurs interbancaires + produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilé (hors intérêts sur créances douteuses)
PNB :	Intérêts nets + commissions nettes + divers nets
Rendement moyen :	Produits générés par un encours / Encours moyen
Résultat brut d'exploitation :	PNB – frais généraux – dotations aux amortissements – dotations nettes aux provisions sur immobilisations



Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : N. de SEZE
Rédaction : Division Observatoire des entreprises et des établissements de crédit
Editeur : IEDOM
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris
Achevé d'imprimer : novembre 2014 – Dépôt légal : novembre 2014 - ISSN 1779-2215

